



schéma d'aménagement et de gestion des eaux

TABLEAU DE BORD DU SAGE EST LYONNAIS

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

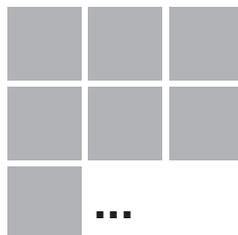
RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE



BILAN 2011

LE TABLEAU DE BORD DU SAGE...

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la Commission locale de l'eau. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

■ ■ Qu'est-ce-qu'un tableau de bord ?

Base de donnée structurée autour d'indicateurs, il est conçu pour suivre et orienter la mise en oeuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé actualisable annuellement.

■ ■ Quoi et pourquoi ?

Le tableau de bord comprend 54 indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des 6 orientations du SAGE. Ces indicateurs sont classés en 3 catégories :

- pression : décrivent les pressions exercées sur la ressource par les activités humaines, par exemple, les rejets dans la nappe
- état : décrivent la qualité de la ressource, par exemple, la qualité des eaux souterraines
- réponse : décrivent les mesures prises pour améliorer la situation, par exemple, la gestion des déchets et substances dangereuses.

■ ■ Pour qui ?

Les données sont éditées dans un document de synthèse diffusé aux membres de la CLE et aux différents acteurs techniques et usagers de l'eau.

■ ■ Comment ?

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données est gérée dans une base de données parfois liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

■ ■ Objectif général du tableau de bord du SAGE de l'Est lyonnais

Le tableau de bord ne constitue pas un simple document technique mais bien un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé,
- alimenter les discussions notamment sur la planification des actions,
- maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

LES INDICATEURS IDENTIFIÉS...

■ ■	1.1 Qualité des eaux distribuées	p8
	1.2 Occupation des sols dans les périmètres de protection	p9
	1.3 Périmètre de protection des captages d'eau potable	p10
	1.4 Encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	
	1.5 Sécurisation de la distribution d'eau potable	p11
	1.6 Protection de la nappe de la molasse	p12
■ ■	2.1 Qualité des eaux souterraines	p16
	2.2 Qualité des eaux superficielles	p17
	2.3 Rejets dans les milieux aquatiques	p18
	2.4 Nouvelles molécules toxiques	p19
	2.5 Performance des ouvrages d'assainissement collectif	p21
	2.6 Assainissement non collectif	p22
	2.7 Gestion de l'assainissement	p24
	2.8 Gestion des eaux pluviales	
	2.9 Artificialisation	p25
	2.10 Bonnes pratiques environnementales	P26
	2.11 Activité agricole	p27
	2.12 Plan d'action agricole	p28
	2.13 Bilan des actions «directive nitrates»	P31
	2.14 Activité industrielle	P32
	2.15 Gestion des déchets et substances industriels	
	2.16 Décharges sauvages	P33
	2.17 Gestion des anciennes décharges	
	2.18 Exploitations de granulats	P34
	2.19 Ré-aménagements de carrières	p35
	2.20 Protection du «V vert nord» dans les documents d'urbanisme	p37
■ ■	3.1 Niveau des nappes	p42
	3.2 Prélèvements (hors domestiques)	p43
	3.3 Prélèvements domestiques	p44
	3.4 Consommation en AEP	
	3.5 Irrigation	p45
	3.6 Réseaux AEP	p46
	3.7 Ouvrages souterrains	p47
	3.8 Arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau	p48
	3.9 Économies d'eau chez les industriels et les collectivités	p49
	3.10 Collecteur de l'Ozon	p51
	3.11 Irrigation collective sur l'île de Miribel - Jonage	
■ ■	4.1 Zones humides	p56
	4.2 Pression sur les zones humides	p57
	4.3 Création ou re-naturation de zones humides	p58
	4.4 Gestion des zones humides stratégiques	p59
	4.5 Protection réglementaire des zones humides	p60
	4.6 Occupation des sols en zones inondables	p61
	4.7 Zones de ruissellement à risque	p62
	4.8 Gestion des ruissellements et de l'érosion	p63
	4.9 Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	
	4.10 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'île de Miribel - Jonage	p65
■ ■	5.1 Réseau d'acteurs	
	5.2 Opérations de communication et de sensibilisation	p70
	5.3 Gestion de crise	
■ ■	6.1 Reconnaissance de la structure porteuse et de la démarche SAGE	p75
	6.2 Suivi des dossiers transmis à la CLE	p76
	6.3 Suivi financier	p78
	6.4 Suivi PLU	p79

Les indicateurs «bleus» font l'objet d'une fiche descriptive, les indicateurs «noirs» ne sont pas renseignés.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

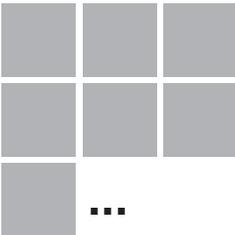
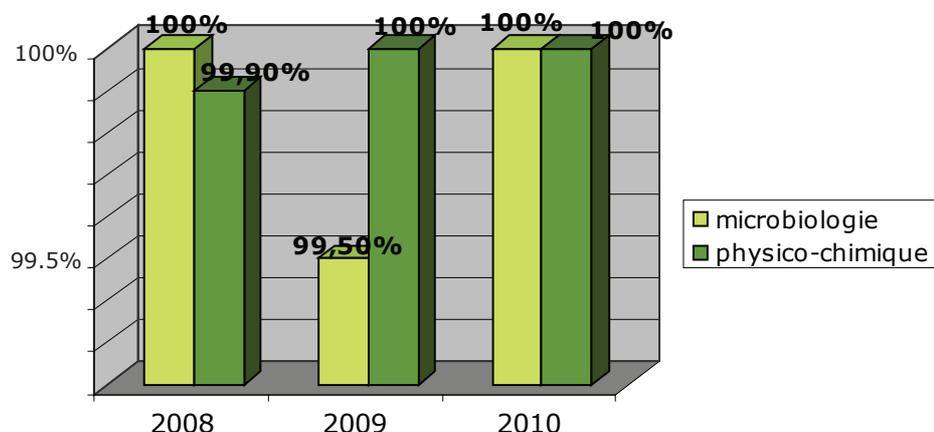


TABLEAU DE BORD SAGE -BILAN 2011-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de conformité annuel des prélèvements effectués par l'ARS sur les eaux distribuées



Non conformité des exigences de qualité :

UGE /UDI*	taux de conformité		paramètre	valeurs
	microbiologiques	physico-chimiques		
année 2008				
Saint Laurent de Mure	100%	93.3%	Température <i>Plomb</i>	25.7° (réf. 25°) 36 µg/l (limite 25 µg/l)
année 2009				
Aéroport St Exupéry	95.8%	100%	escherichia coli bactéries coliformes	1 n/100L (limite 0)
année 2010				
Aucun dépassement n'a été constaté.				

source : données ARS

* UGE : unité de gestion / UDI : unité de distribution

en italique : paramètres ne donnant pas lieu à un déclassement du taux de conformité

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 présente une **bonne qualité bactériologique**.

Elle reste **conforme** aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.

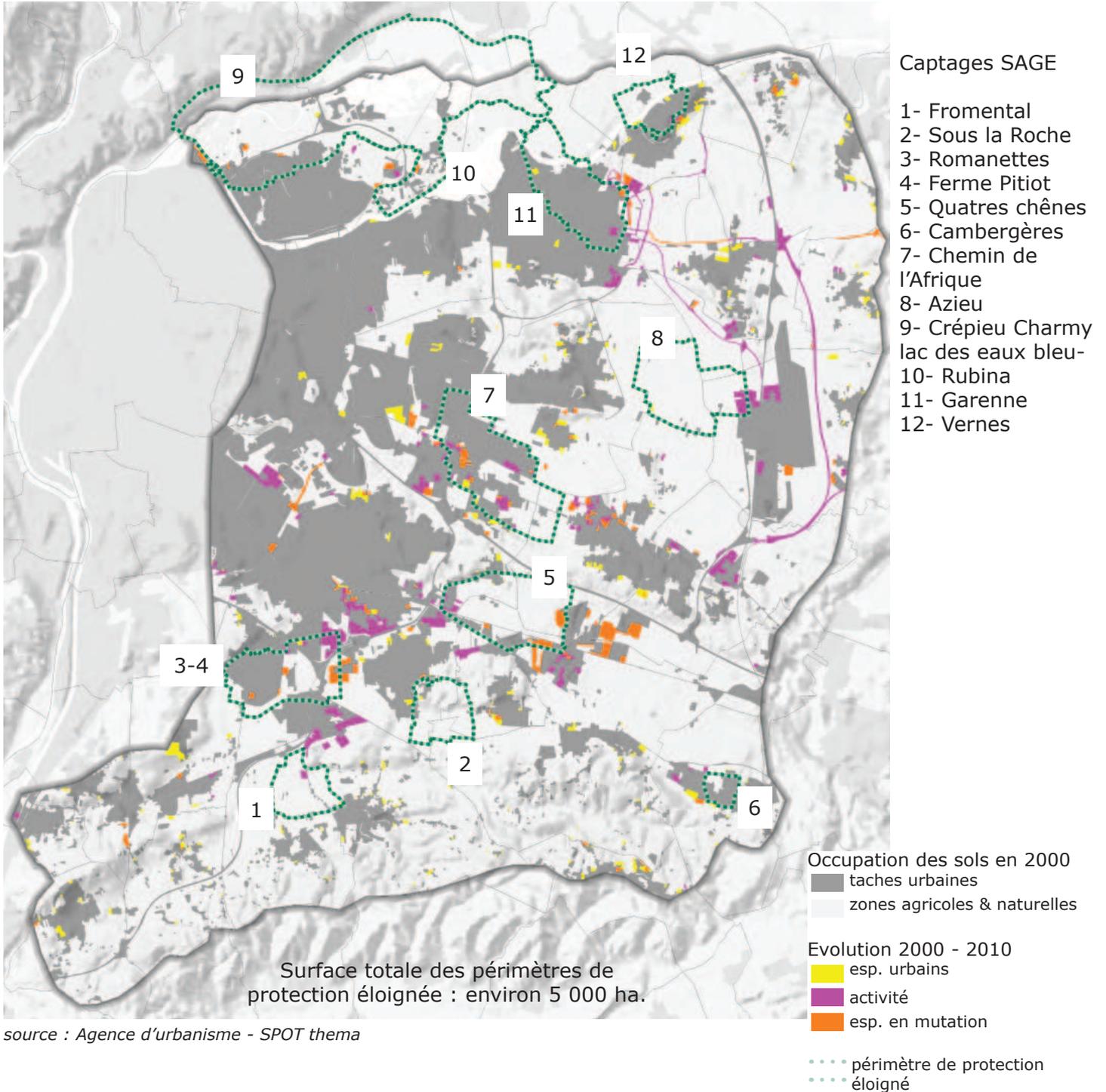


en lien avec les actions 1 et 3 - recommandation R3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création et fonctionnement de l'observatoire des mouvements fonciers
Évolution de l'occupation des sols dans les périmètres de protection

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉS ENTRE 2000-2010



CE QU'IL FAUT RETENIR...

64% c'est la part qu'occupent les espaces agricoles et naturels dans les périmètres de protection éloignés des captages. Cette part est en baisse depuis 2000 (-5.4% pour les espaces agricoles et -1.4% pour les espaces naturels).

On note un développement des activités et des espaces en mutation (extraction matériaux, espaces libres urbains), leur superficie est passée de 1 115 ha en 2000 à 1 230 ha en 2010.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.3

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec recommandation 2 - action 2 - action / prescription 3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement de l'établissement des périmètres de protection

Taux de DUP interdisant les activités à risque dans les périmètres de protection rapprochée

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DUP - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -

captage	commune	pop. desservie	état d'avancement de la DUP			arrêté préfectoral
			en cours	existante	révision	
Ferme Pitiot	Corbas	10 000		☑	à prévoir	04-10-1972
Azieu - St Exupéry	Genas	10 000		☑		01-10-2009
Les Vernes	Jonage	secours actif		☑		17-06-2005
La Garenne	Meyzieu	secours		☑		22-09-2003
Les Quatre Chênes	St Priest	40 974		☑		30-01-1998
Les Romanettes	Corbas	17 728		☑	à prévoir	03-06-1976
Sous la Roche	Mions	10 283		☑	à prévoir	03-06-1976
Chemin de l'Afrique	Chassieu	secours	☑ suspendue			-
Crépieux Charmy	Villeurbanne Vaulx en Velin	1 059 374		☑		23-09-2011
Lac des Eaux bleues	Vaulx en Velin	secours actif		☑		18-11-2008
Rubina	Décines	secours			☑ suspendue	23-03-1976
Fromental	Marennnes	4 460			☑ depuis 09	04-02-1970
Azieu	Genas	11 140		☑		25-02-2009
Cambergère	Heyrieux	NC	☑			-
Balan (hors SAGE)	Balan	33 829		☑		21-02-1989
15 captages AEP			2	11	2	

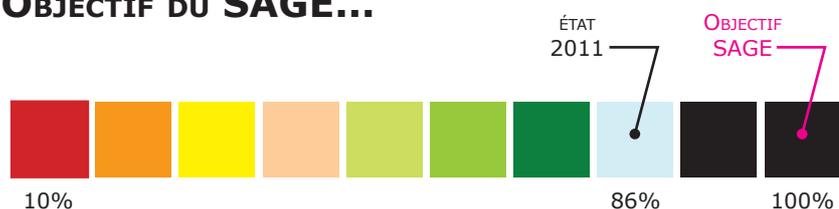
source : données ARS

CE QU'IL FAUT RETENIR...

86% des captages d'alimentation en eau potable sont protégés par une DUP, dont 2 DUP sont en révision. L'arrêté préfectoral de DUP de Crépieux Charmy, pour lequel la CLE a été consulté en 2010, est actif depuis septembre 2011.

100% des DUP interdisent les activités à risque dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés.

OBJECTIF DU SAGE...



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.5

SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec action 4

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

UGE sur le territoire et interconnexions

Pourcentage de population concernée par une solution de sécurisation

UNITÉS DE GESTION -UGE- SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

UGE	captage	population desservie	UDI ¹	interconnexions
Lyon agglomération	Crépieux-Charmy	1 059 374	Bron supérieur	SDEI Neuville, SDEI Mions, UGE Charly, Genas UGE Sud Ouest Lyonnais
			Décines	
			Pierre Bénite	
	Les Vernes	secours actif	Décines	
	La Garenne	secours non actif	Décines	
	Chemin de l'Afrique	secours non actif	Décines	
	Lac de Miribel	secours actif	-	
Rubina	secours non actif	-		
Corbas Feyzin Mions Saint-Priest	les Quatre Chênes	40 974	St Priest	SIVOM Marennes Chaponnay, UGE Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest, UGE Lyon Agglo
	les Romanettes	17 728	Corbas / Feyzin	
	Sous la Roche	10 283	Mions	
SIEPEL	Balan - Azieu	33 829	-	-
Aéroport St Exupéry	Azieu - St Exupéry	10 000	Aéroport St Exupéry	UGE SIEPEL
Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	Ferme Pitiot - La Troupillère	9 000	Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	UGE Corbas - Mions - Feyzin - St Priest
SIVOM Marennes Chaponnay	Fromental	4 828	Marennes - Chaponnay principale + Sud Marennes Chaponnay	SIE Communay, Région & UDI Mions, UGE SIE Nord de Vienne
SIE Communay et Région ²	Ternay	20 310	Communay et région	UGE SMEP Rhone SIVOM Marennes Chaponnay
Commune de St Pierre de Chandieu ²	Balan - Azieu	4 133	St Pierre de Chandieu	Aéroport St Ex
Commune de Genas ²		11 140	Genas	Aéroport St Ex
Commune de Jons ²		1 094	Jons	-
Commune de Pusignan ²		3 098	Pusignan	Aéroport St Ex
Commune de St Bonnet de Mure ²		5 597	St Bonnet de Mure	Aéroport St Ex
Commune de St Laurent de Mure ²		4 694	St Laurent de Mure	Aéroport St Ex
Commune de Toussieu ²		2 019	Toussieu	Aéroport St Ex

¹ UDI : Unité de Distribution

² : pas un syndicat de production

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Une grande partie de la population concernée par ces UGE a une eau sécurisée. Le SIEPEL et la commune de Jons n'ont pas de solution d'interconnexion.

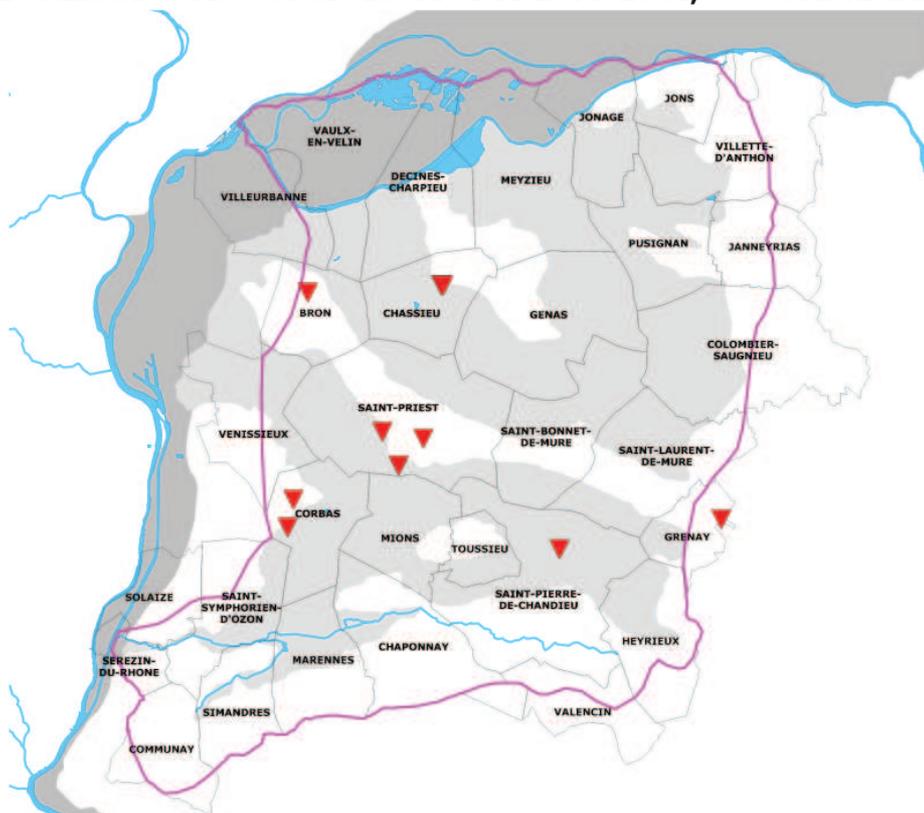
en lien avec prescription 5, actions 31 et 35

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude de la Molasse et statut adopté

Nombre de demandes de prélèvement à la molasse acceptés / refusés

LOCALISATION DES FORAGES EN NAPPE DE LA MOLASSE, SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE - 2010



CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES DOCTRINES POUR LA NAPPE DE LA MOLASSE

Le SAGE a instauré un véritable principe de précaution quant à l'exploitation de la Molasse : tout nouveau prélèvement est ainsi réservé au strict usage d'alimentation en eau potable collective publique.

VOLET 1 : FORAGES EXISTANTS «PHYSIQUEMENT» MAIS NON CONNUS DE L'ADMINISTRATION

La doctrine consiste à appliquer une grille d'analyse relative à l'ouvrage et à passer un certain nombre de filtres techniques et technico-économiques. Si tous les filtres sont franchis avec succès, le dernier critère à considérer est l'usage de l'eau sur lequel a été retenu le principe d'une analyse au cas par cas par sollicitation de l'avis de la commission thématique «gestion durable de la quantité».

Une plaquette d'information a été envoyée en septembre 2011 aux communes du SAGE. Très synthétique, elle présente au recto la problématique et au verso le synoptique simplifié de la doctrine. Deux communes (St-Priest et Bron) se sont fait connaître à ce jour auprès de la DDT pour solliciter la régularisation de leurs ouvrages à la Molasse.

VOLET 2 : ARTICULATION FORAGES EN NAPPE DE L'EST LYONNAIS / FORAGES MOLASSE

Cette doctrine fixera des critères pour définir quels types de prélèvements en nappe de l'Est lyonnais devront fournir, à travers le dossier d'instruction réglementaire, une étude technique d'incidence directe et/ou indirecte sur la nappe de la molasse du prélèvement en nappe de l'Est lyonnais projeté. L'administration s'appuiera également sur cette doctrine pour qualifier si les incidences induites sur la molasse par le prélèvement projeté sont acceptables ou non, et si le projet doit être adapté.

En 2011 : aucun dossier de déclaration ou d'autorisation de demande de prélèvement à la Molasse n'a été déposé. 2 dossiers de demande de régularisation de forage sont en cours pour Bron et Saint Priest.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
1.4	encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	réponse	difficulté pour obtenir les données nécessaires pour compléter l'indicateur

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

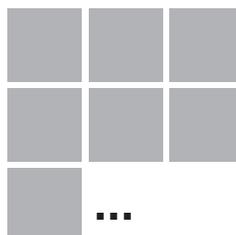
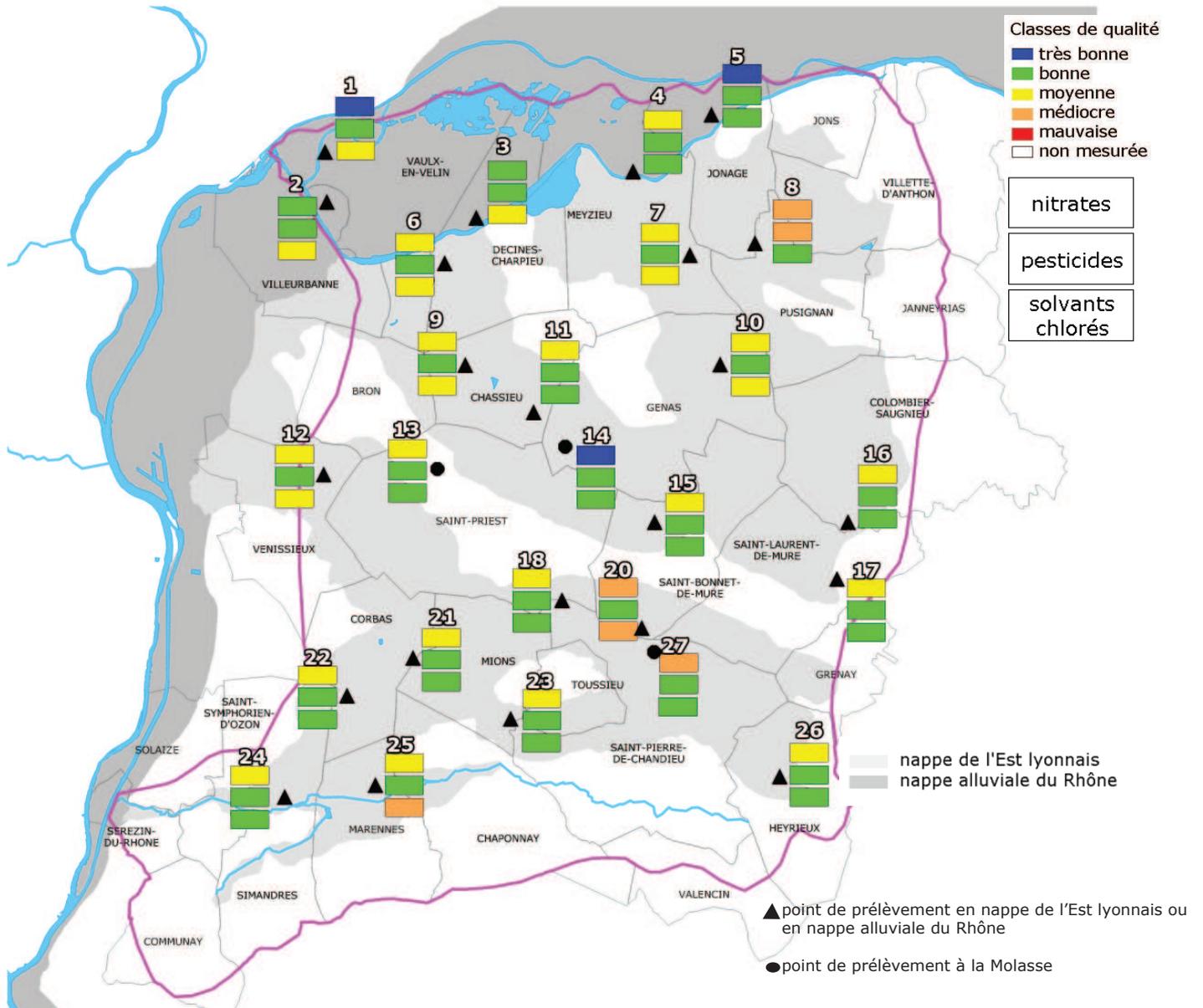


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2011-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif de la nappe de l'Est lyonnais et de la Molasse (réseau SAGE)

QUALITÉ GÉNÉRALE DES EAUX SOUTERRAINES - ÉTÉ 2011 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES NITRATES : la pollution est généralisée depuis plusieurs années, particulièrement en amont des 3 couloirs.

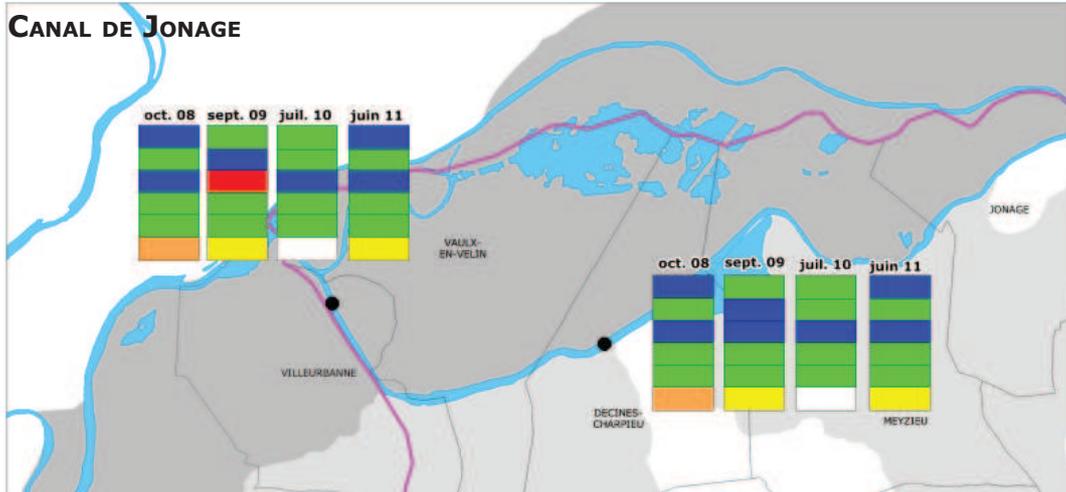
LES PESTICIDES : la qualité des eaux est globalement bonne sur l'ensemble du territoire.

LES SOLVANTS CHLORÉS : La pollution touche essentiellement les couloirs de Décines et Meyzieu, notamment à l'aval des zones industrielles.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

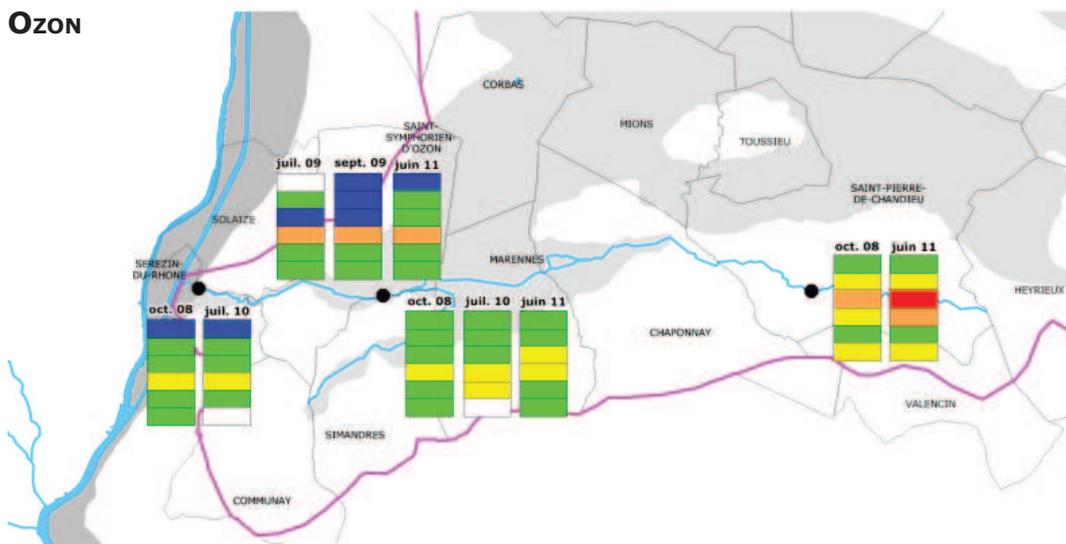
Suivi qualitatif des cours d'eau : Ozon et canal de Jonage (réseau SAGE)

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES



Classes de qualité

- très bonne
- bonne
- moyenne
- médiocre
- mauvaise
- non mesurée



matières oxydables
matières azotées
matières phosphorées
nitrites
pesticides
métaux sur sédiments

CE QU'IL FAUT RETENIR...

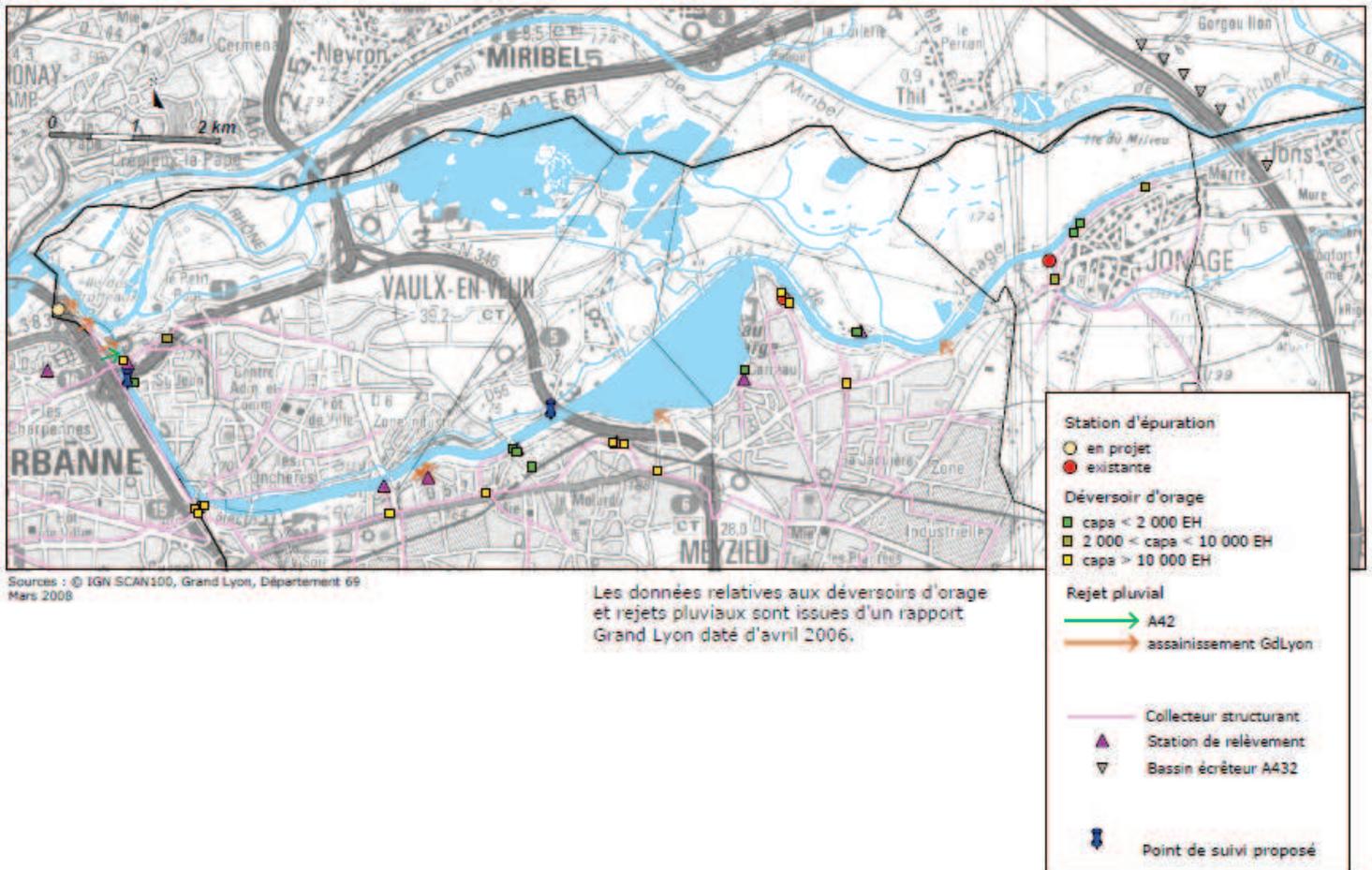
OZON : On note un point rouge sur la campagne de juin 2011, par rapport aux matières phosphatées et un classement médiocre (sur le même point) au niveau des nitrates. La qualité globale est bonne, hormis sur l'amont de la rivière.

CANAL DE JONAGE : On ne note pas de dégradation de la qualité du canal en 2011.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des rejets dans l'Ozon et le canal de Jonage

LOCALISATION DES REJETS DANS LE CANAL DE JONAGE



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2011.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Étude sur les nouveaux toxiques dans les eaux souterraines
Veille sur les nouveaux polluants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le terme générique de «**polluant émergent**» regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement **sans statut réglementaire**. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.

Il n'y a pas eu de nouvelles interventions en 2011 lors des réunions de la commission thématique 'reconquête de la qualité des eaux'.

RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS L'EAU : PREMIERS RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉLÈVEMENTS

Un plan national de maîtrise des résidus médicamenteux dans l'eau a été lancé dans le cadre du Plan National Santé Environnement 2 (entre 2009 et 2010). L'objectif de ce plan est d'améliorer la connaissance et de réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement, alors qu'il n'existe actuellement pas de limite de qualité pour ces résidus dans les réglementations européenne et française.

Les premiers résultats de la campagne nationale d'analyse des résidus de médicaments dans l'eau a mis en évidence un quart d'échantillons positifs. La caféine, la carbamazépine et l'oxazépam sont les molécules les plus retrouvées.

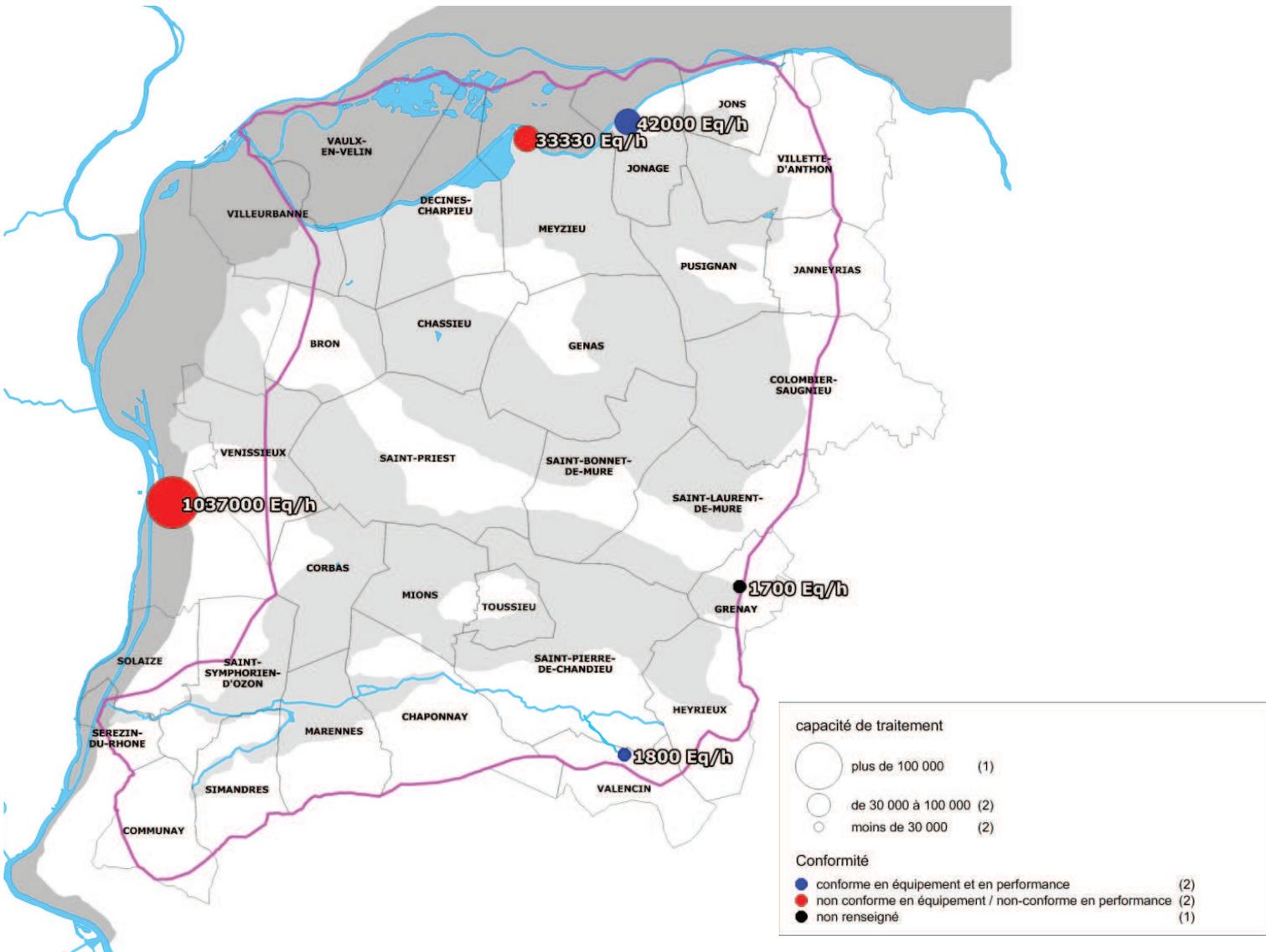
Sur les 45 molécules analysées dans les eaux traitées, 26 d'entre elles n'ont jamais été retrouvées. 19 de ces substances ont été détectées "au moins une fois", parmi lesquelles 5 étaient présentes à des concentrations "trop faibles pour pouvoir être quantifiées".

source : Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps)

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Conformité des installations par rapport aux performances d'épuration
Taux de collecte et taux de raccordement des réseaux

PERFORMANCE DES STATIONS D'ÉPURATION



Source : site Internet portail d'information sur l'assainissement communal

CE QU'IL FAUT RETENIR...

STEP	maître d'ouvrage	milieu récepteur	dispositif de traitement	Nb de communes connectées	Nb d'entreprises connectées
GRENAY	Grenay	-	lagunage	1	0
VALENCIN	Valencin	Rau aff. de l'Ozon	boue activée	1	0
SAINT FONS -1977-	Grand Lyon	Rhône	filtre biologique boue activée	26	142
JONAGE -2007-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	7	27
MEYZIEU -1989-	Grand Lyon	canal de Jonage	filtre biologique	3	3

en lien avec l'action 10 et recommandation 5

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

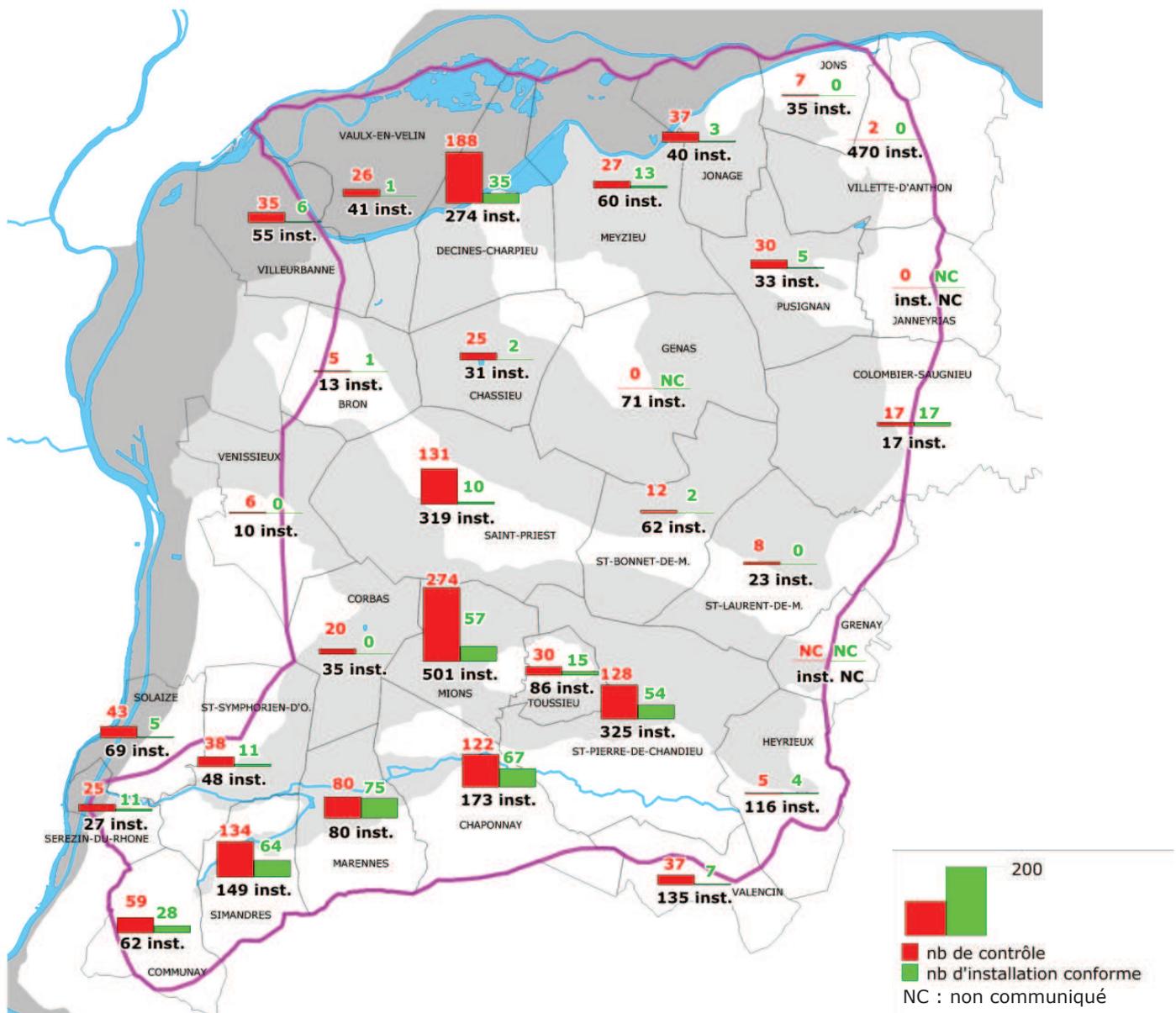
AVANCEMENT DES SPANC DES COLLECTIVITÉS

commune	collectivité compétente	SPANC non existant	SPANC en réflexion	SPANC en création	SPANC opérationnel
Bron	Grand Lyon				☑
Chassieu	Grand Lyon				☑
Corbas	Grand Lyon				☑
Décines-Charpieu	Grand Lyon				☑
Jonage	Grand Lyon				☑
Meyzieu	Grand Lyon				☑
Mions	Grand Lyon				☑
Saint Priest	Grand Lyon				☑
Solaize	Grand Lyon				☑
Vaulx-en-Velin	Grand Lyon				☑
Vénissieux	Grand Lyon				☑
Villeurbanne	Grand Lyon				☑
Chaponnay	SIAVO				☑
Communay	SIAVO				☑
St Pierre de Chandieu	SIAVO				☑
St Symphorien d'Ozon	SIAVO				☑
Sérézin du Rhône	SIAVO				☑
Simandres	SIAVO				☑
Toussieu	SIAVO				☑
Colombier	Colombier				
Genas	Genas		☑		
Jons	Jons				☑
Marennnes	Marennnes				
Pusignan	Pusignan			☑	
St Bonnet de Mure	St Bonnet				☑
St Laurent de Mure	St Laurent				☑
Grenay	en réflexion		☑		
Heyrieux	Heyrieux				☑
Janneyrias	Janneyrias		☑		
Valencin	Valencin				☑
Villette d'Anthon	Villette				☑

CE QU'IL FAUT RETENIR...

87% des communes du SAGE ont mis en place un service d'assainissement public (SPANC). Grenay est toujours de réflexion quant à la gestion générale de l'assainissement sur la commune.

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AUTONOMES



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Sur les 29 communes ayant répondu à l'équipe SAGE, **96%** d'entre elles ont commencé le contrôle de leurs installations autonomes (contrôle de réalisation + contrôle de fonctionnement des installations existantes).

Sur l'ensemble du territoire SAGE, environ **46%** des installations ont été contrôlées et le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs est de **32%**.

Le contrôle de diagnostic ou de fonctionnement sur les installations existantes, consiste en un état des lieux précis de chaque dispositif d'assainissement non collectif. Il s'agit de récolter un maximum d'information le système d'assainissement en place : nature des éléments, implantation sur la parcelle, fonctionnement, état de vieillissement...

Le contrôle de réalisation permet de vérifier la bonne exécution des travaux lors de la construction d'un bien.

en lien avec l'action 19 et recommandation 7

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de communes ayant réalisé un zonage d'assainissement

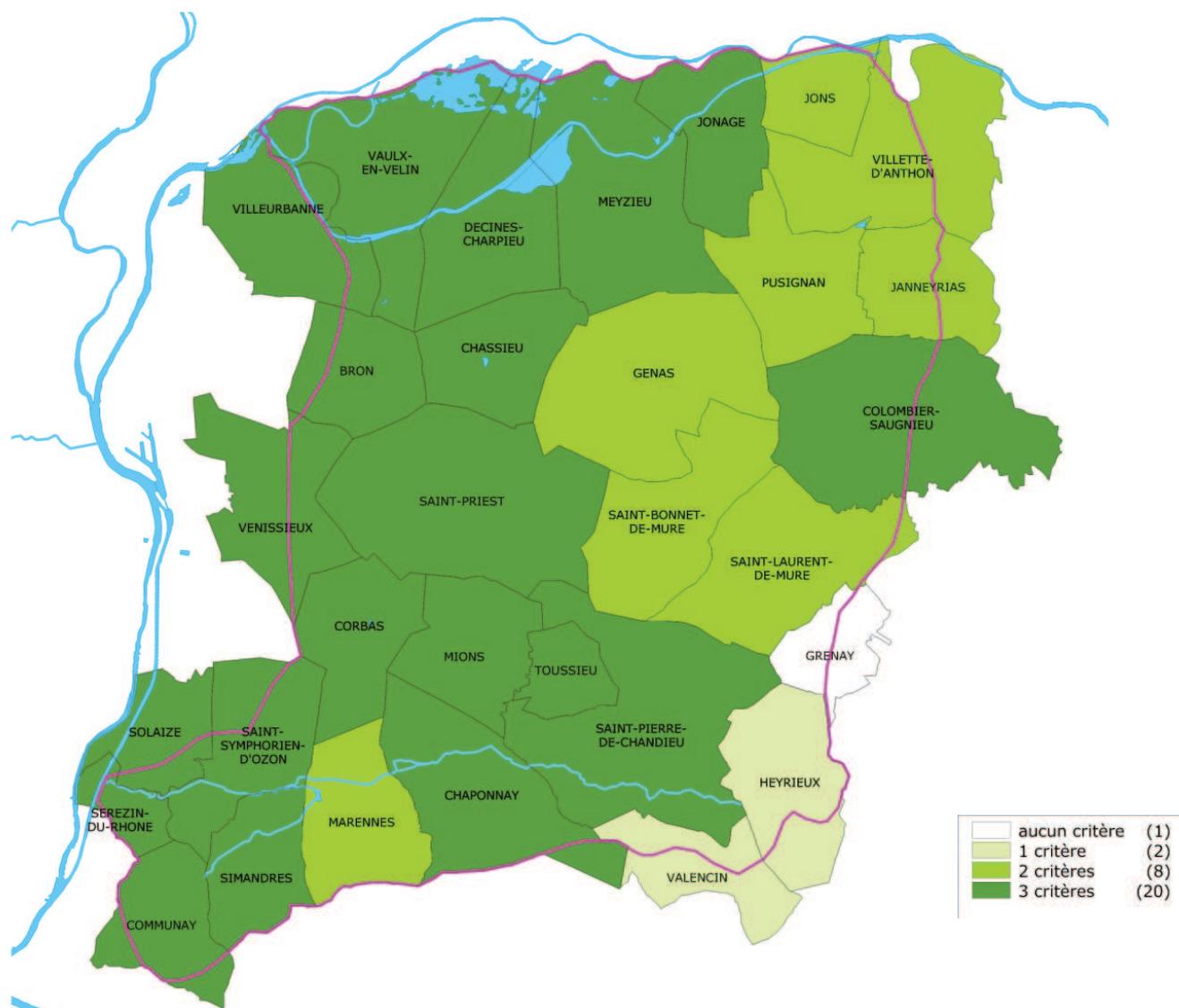
Taux de communes dotées d'un règlement d'assainissement

Taux de réalisation des schémas directeurs d'assainissement

Nombre d'arrêtés d'autorisation de rejets / nombre d'entreprises concernées

Nombre de conventions de raccordement

ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Cette cartographie reprend l'état de l'organisation de l'assainissement sur le territoire du SAGE, à savoir la mise en place d'un règlement d'assainissement, du zonage d'assainissement et d'un schéma directeur de l'assainissement.

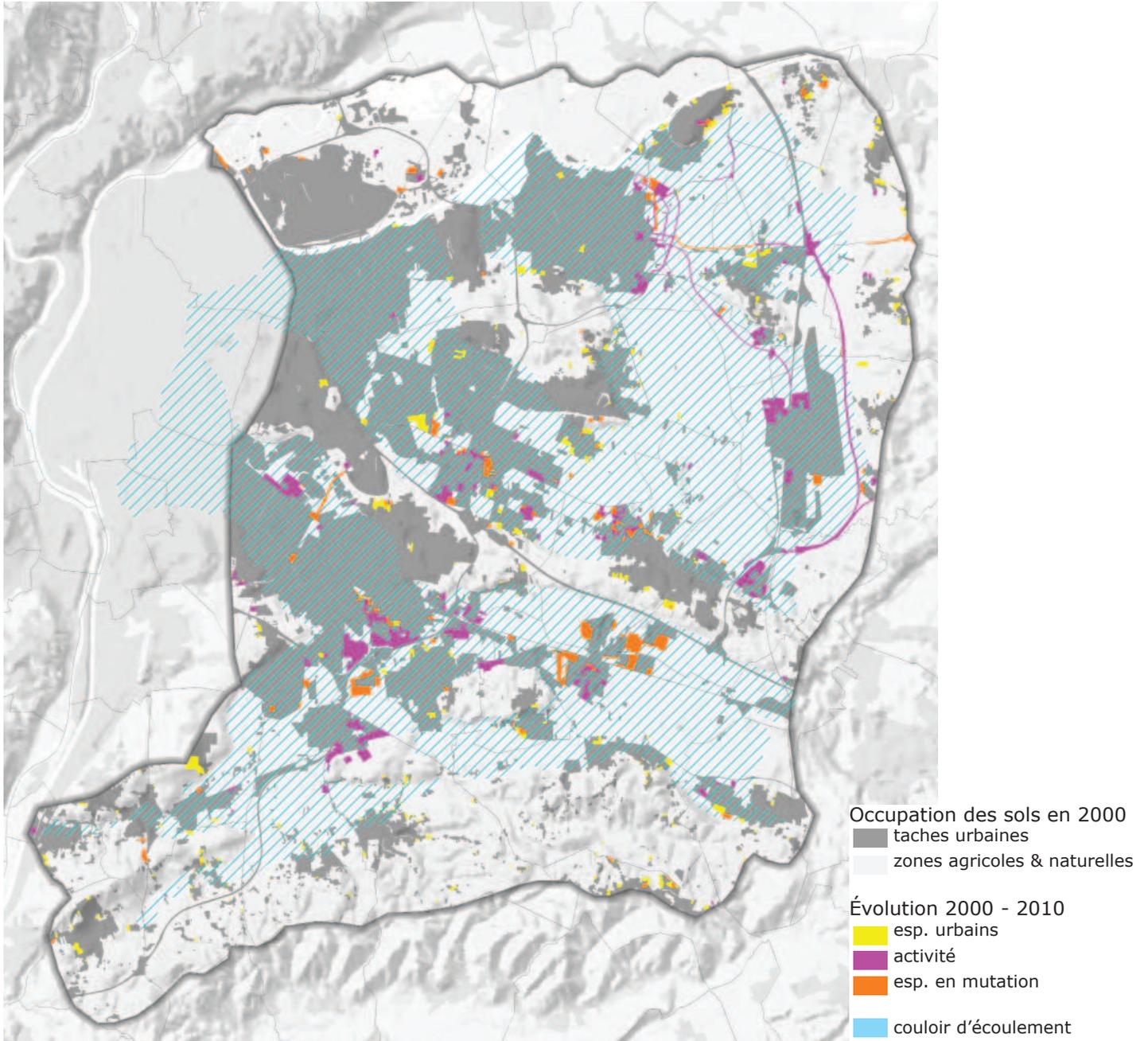
Les communes du territoire ayant mis en place ces 3 documents sont en vert foncé sur la carte (3 critères) et celles n'ayant mis en place qu'un des trois documents apparaissent en vert clair (1 critère).

65% des communes du SAGE ont un règlement, un zonage et un schéma directeur d'assainissement. Peu de changement sur cet indicateur comparer à 2010.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution des surfaces artificialisées dans le périmètre du SAGE

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COULOIRS DE NAPPE ENTRE 2000 ET 2010



Source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

46.5% c'est la part qu'occupent les terrains agricoles sur le territoire du SAGE en 2011, c'est 3.5% de moins qu'en 2000 (10 866 ha contre 11 122 en 2000).

Les espaces urbains et les activités (activités économiques, infrastructures, aéroport) sont en augmentation et représentent 45% de l'occupation des sols soit environ 9 000 ha en 2011 (environ 500 ha de plus qu'en 2000).

Les espaces naturels restent stables depuis les années 2000.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des bonnes pratiques environnementales

QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

cible	problématique	intitulé	application sur le territoire
agriculteur	économie d'eau	gestion fine de l'irrigation	transfert d'irrigation du SMHAR à Ternay
PME/PMI, artisan, commerçant...	gestion des déchets & rejets	labellisation et collecte de déchets	garage propre imprim' vert pressing propre
	économie d'eau et gestion des rejets	lutte contre les fuites, contrôle des rejets	entreprise Renault Trucks
collectivité	eaux pluviales	projet de recherche de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine	le site «Django Rheinart» à Chassieu
	gestion des déchets et sous produits de l'assainissement	collecte des déchets et sous-produits d'assainissement, des graisses, des sables de curage	centre de dépotage de Pierre Bénite
	utilisation de produits phytosanitaires	plan de désherbage communal	gestion différencier des espaces verts - Saint Bonnet de Mure
	marché public et développement durable	clause environnementale dans les DCE	marché de travaux du Grand Lyon «tenir compte de l'impact environnemental, de la consommation d'eau et de la limitation des pollutions...»
	inondations	gestion des ruissellements agricoles	étude et travaux de la CCPO : lutte contre l'érosion des sols agricoles
aménageur, urbaniste	économie d'eau	gestion de l'eau dans les carrières	charte de bonnes pratiques de l'UNICEM
	eaux pluviales	mise en place de techniques alternatives dans la gestion de l'eau pluviale	zone d'activité Lyon - porte des Alpes

CE QU'IL FAUT RETENIR...

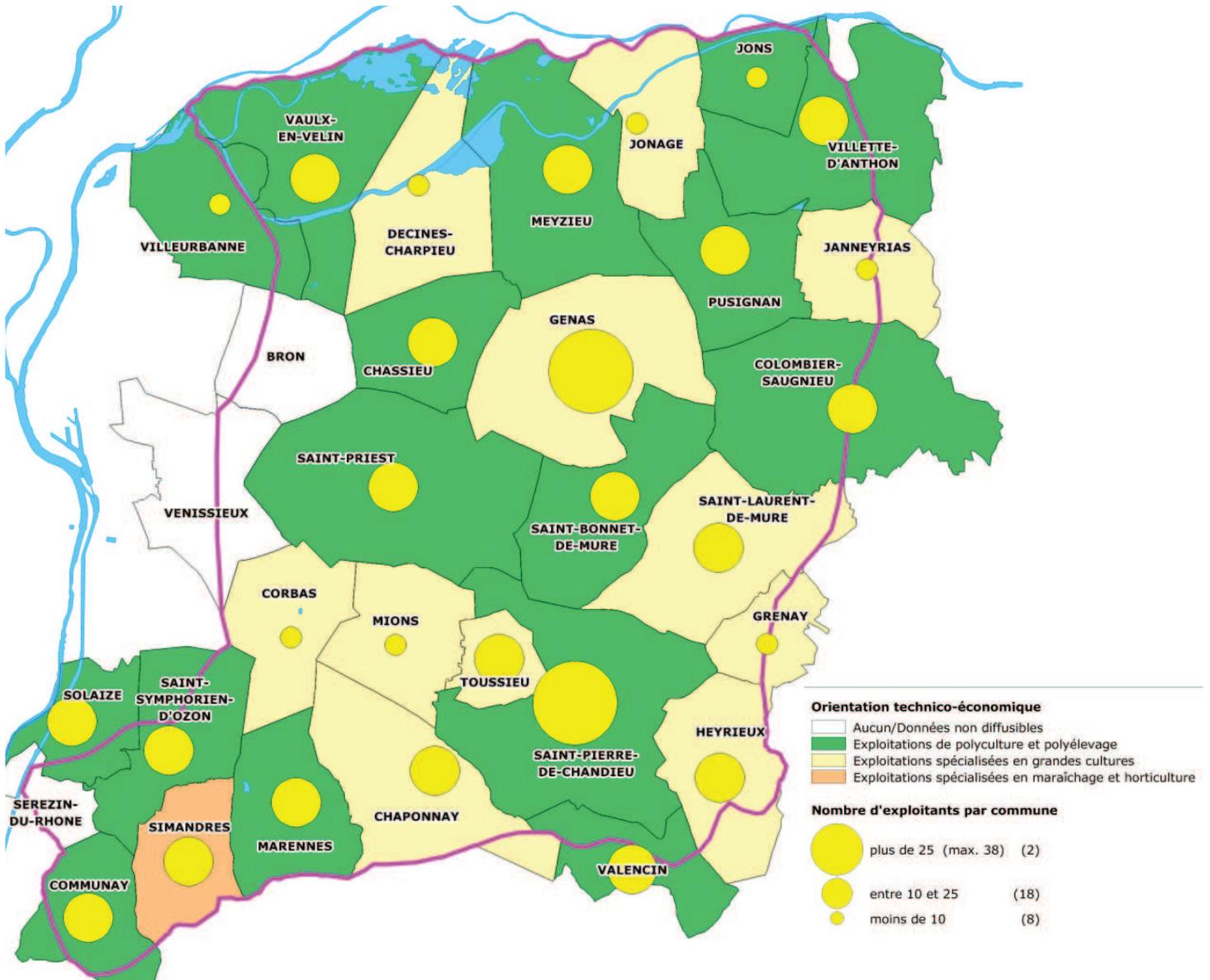
2011 : pas de nouvelle fiche «bonnes pratiques» créés.

Certaines des bonnes pratiques identifiées en 2010 seront mises en avant sur le nouveau site Internet du SAGE (mise en ligne prévue pour 2^{ème} semestre 2012), accompagnées de témoignages.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre du SAGE et caractéristiques
Inventaire des pratiques agricoles

LES TYPES DE CULTURES



Source : RGA 2010 - Agreste

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Environ 400 exploitations (6 000 dans le Rhône) valorisent une surface agricole utilisée (SAU) de 19 000 hectares soit 13% de la SAU du département du Rhône.

Dans un contexte de concurrence forte et de crise, le nombre d'exploitations continue à baisser. Ce sont 300 exploitations qui ont disparus en 10 ans.

Au niveau du territoire du SAGE, la taille moyenne des exploitations est d'environ 47 hectares, contre 37 hectares en Rhône Alpes. Les orientations technico-économiques dominantes (OTEX) sur le territoire sont les grandes cultures et la polyculture.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Réalisation du diagnostic agricole approfondi

Mise en œuvre du plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole

Mise en œuvre du plan d'actions dans une zone pilote

ÉTUDE DIAGNOSTIC AGRICOLE : ACTIONS NON-AGRICOLES ET AGRICOLES

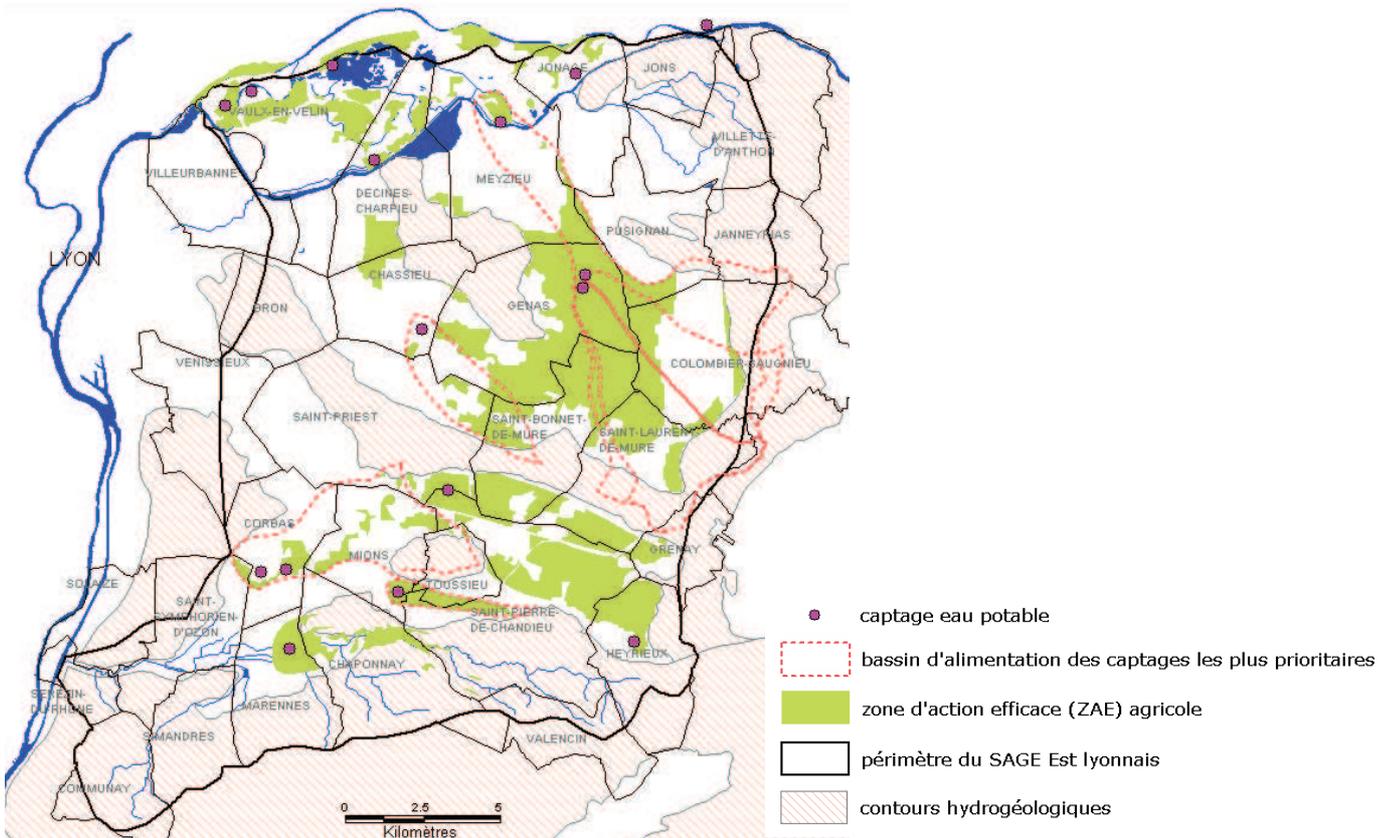
Rappel des 4 phases de l'étude

- ☑ PHASE 1 : diagnostic agricole global de l'ensemble du territoire d'étude, à partir de données déjà disponibles.
- ☑ PHASE 2 : détermination de zones sensibles par croisement entre vulnérabilité de la nappe, pressions polluantes en nitrates et phytosanitaires et contours des bassins d'alimentation de captage (BAC).
- ☑ PHASE 3 : diagnostic ciblé dans les zones sensibles, à partir d'enquêtes de terrain. Préciser les zones sensibles en ZAE (zones d'action efficace). Hiérarchiser les ZAE en fonction du caractère prioritaire (identifié par le SDAGE et le Grenelle) du captage.
- ☑ PHASE 4 : propositions d'actions dans les zones d'action efficace (ZAE), assorties des conditions de leur mise en œuvre.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

SYNTHÈSE PHASE 1- Le territoire du SAGE reste une zone d'agriculture dynamique malgré une forte pression foncière. L'urbanisme résidentiel et le développement d'infrastructures sont à l'origine des pertes de SAU les plus importantes. (+ voir indicateur 2.11 : activité agricole)

SYNTHÈSE PHASE 2- Les zones sensibles sont identifiées par croisement entre :
 - les bassins (ou aires) d'alimentation des captages d'eau potable (BAC ou AAC),
 - et les zones où le risque de pollution est le plus fort (obtenues en croisant la vulnérabilité de la nappe et les pressions de pollution en nitrates et pesticides, en terme d'occupation du sol).



SYNTHÈSE PHASE 3- Les zones sensibles agricoles ont été le siège fin 2010 d'enquêtes de terrain pour évaluer les pratiques (27 exploitants).

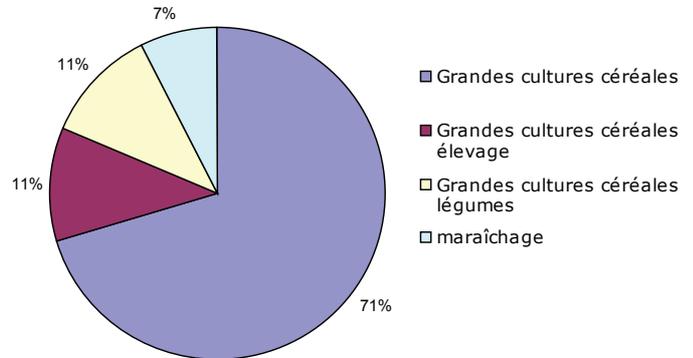
Répartition des productions principales des exploitations enquêtées

Exploitations

- des SAU de 4 à 430 ha, avec une moyenne de 92 ha
- nb moyen de temps pleins par exploitation : 1,4
- age moyen des exploitants : 52 ans (de 33 à 69 ans)

Pratiques agricoles

- assolement maïs / blé / orge / colza dominant
- peu voire pas d'agriculture de précision
- très peu de rotation des cultures
- matériel assez ancien, notamment les pulvérisateurs
- peu de techniques culturales simplifiées
- pour maïs et blé : des dépassements de doses recommandées observés
- pas assez de couvert hivernal (moins de 50%)
- peu de techniques alternatives de désherbage ou aux traitements phytosanitaires
- produits les plus utilisés : herbicides, insecticides et fongicides
- bonne utilisation des alertes/lettres d'info pour les interventions phyto.
- pratiques d'irrigation sur maïs très disparates



Les utilisateurs de phytosanitaires à usage non agricole ont également été enquêtés (collectivités, gestionnaires d'infrastructures de transport).

SYNTHÈSE PHASE 4- À partir de ce diagnostic des pratiques, un catalogue d'actions a été proposé sur les zones d'action efficace (ZAE) agricoles :

- **les nitrates** (ajustement des doses d'azote, optimisation de l'azote à l'échelle de la rotation culturale...)
- **les produits phytosanitaires** (accompagnement Ecophyto 2018, auxiliaires de cultures, techniques alternatives au désherbage...)
- **l'irrigation** (développement d'IRRINOV)
- **l'expérimentation** (mise en place de techniques culturales sans labour, remplacement des fongicides, innovation autour de nouvelles pratiques...)



Sur les ZAE non agricoles :

- techniques alternatives de maîtrise de la végétation
- conception d'ouvrages limitant le recours aux phytosanitaires
- aire collective de lavage / remplissage
- accompagnement et sensibilisation.

L'idée générale de la démarche est de fédérer les acteurs autour d'actions préventives et contractuelles. Une fois la faisabilité de ces actions affinée, elles devront être mises en oeuvre par les gestionnaires de captage, via une animation locale de terrain.

Au regard de l'état des eaux de l'Est lyonnais, il apparaît pertinent de travailler en priorité sur la réduction des pollutions en nitrates.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Bilan des actions menées dans le cadre des programmes de la directive nitrates

Rappel	1 ^{er} programme : de juillet 1997 à décembre 2000 2 ^{ème} programme : de janvier 2001 à décembre 2003
---------------	---

Bilan 3^{ème} programme - novembre 2004 à juin 2009	
--	--

bilan statistique	nombre d'enquête réalisée	25
	existence d'un prévisionnel azoté	75% des exploitants
	existence d'un cahier d'épandage	17% sans cahier
		13% cahier incomplet 70% cahier complet
	tenue du cahier d'enregistrement	80 à 85% des exploitants
	périmètre de protection des captages	50% des exploitants ignorent qu'ils ont une parcelle en PP
suivi qualité des eaux	couloirs Meyzieu & Décines	dépassement des 50 mg/l sur plusieurs mois
	couloir d'Heyrieux	bruit de fond autour de 30 mg/l

4^{ème} programme - janvier 2009 à 2012	
--	--

mesures du programme d'action	<p>mesure 1 - documents d'enregistrement : un plan de fumure prévisionnel et un cahier d'épandage</p> <p>mesure 2* - l'épandage des effluents d'élevage : quantité fixée à 170 kg d'azote par hectare et par an</p> <p>mesure 3 - l'équilibre de la fertilisation : seuil sur maïs est de 50 U N/ha et de 70 U N/ha maximum pour le colza</p> <p>mesure 4* - les périodes d'interdiction d'épandage : interdit d'épandre les fertilisants de type I et II entre le 01/07 et le 15/01 et les fertilisants de type III du 01/09 au 15/02</p> <p>mesure 5 - les conditions d'épandages</p> <p>mesure 6* - le stockage des effluents : capacité de stockage pour les exploitations non ICPE de 2 mois mini pour Est lyonnais</p> <p>mesure 7* - la gestion adaptée des terres : bandes enherbées, couverture du sol (taux de couverture égal à 80 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/10 et 100 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/11).</p>
-------------------------------	---

* adaptations au niveau local, par rapport au 3^{ème} programme

CE QU'IL FAUT RETENIR...

La Directive nitrates vise la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Dans le département du Rhône, les zones vulnérables ont été définies au regard des enjeux de préservation des eaux souterraines, de la restauration de la qualité des eaux superficielles qui présentent des problèmes d'eutrophisation et d'une volonté de cohérence territoriale avec les départements limitrophes.



Deux nouveautés importantes dans le 4^{ème} programme : l'enherbement du bord des cours d'eau et le couvert hivernal des sols.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des entreprises sur le périmètre du SAGE

Inventaire des industriels utilisant des substances industrielles dangereuses

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'inventaire des industries utilisant des substances dangereuses se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : inventaires des activités, des substances et des entreprises (basés sur des études et données existantes) / mettre en évidence des liens entre les activités et les substances utilisées / identifier les sources de pollutions potentielles / identifier les entreprises à enquêter
- Phase 2 : visite de l'échantillon d'entreprises sélectionnées / compléter les informations bibliographiques
- Phase 3 : analyse du risque de pollution / mise en relation avec les enquêtes réalisées sur le terrain / identification des zones sensibles où mener des actions de sensibilisation / identifier et hiérarchiser les actions à mener

L'INVENTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- 4 670** entreprises susceptibles d'utiliser des substances dangereuses (hors Villeurbanne, Meyzieu)
- 41** activités répertoriées sur le territoire
- 72** substances dangereuses retenues pour l'étude
- échantillon de **110** entreprises visitées, parmi elles, **23** ont déclaré utiliser des substances dangereuses dont **1** des solvants chlorés.

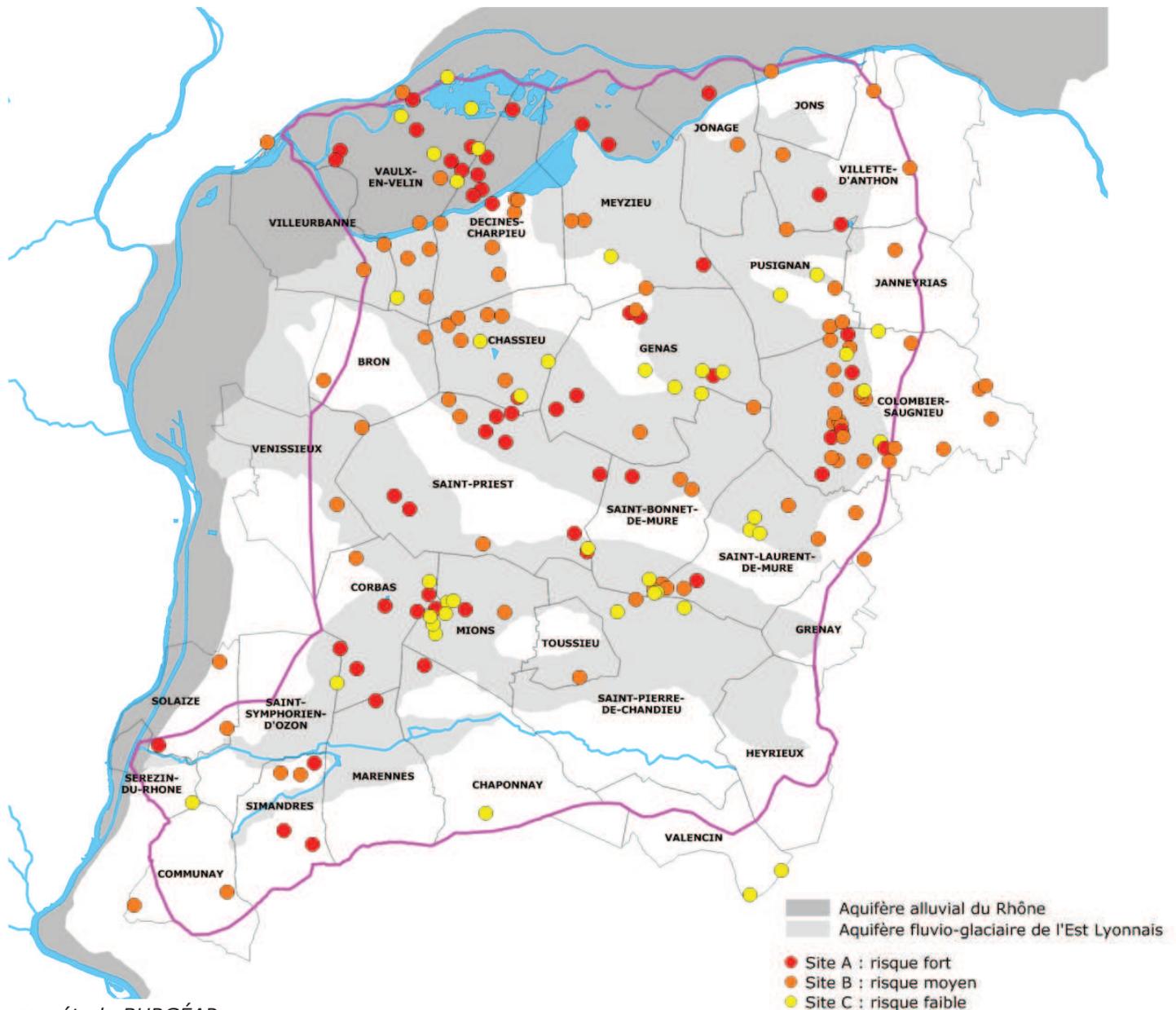


DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Recensement des sites d'anciennes décharges

Suivi de la qualité de la nappe en aval des sites présentant un risque

RECENSEMENT DES SITES D'ANCIENNES DÉCHARGES



source : étude BURGÉAP

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles informations sur cet indicateur en 2011.

Pour le moment aucune réhabilitation de ces sites n'a été réalisée sur le territoire (indicateur 2.17).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Localisation et surface des sites d'extraction de granulat

RECENSEMENT DES SITES D'EXPLOITATION ADHÉRENTS À L'UNICEM

exploitant	commune	superficie ha	date de fin d'activité	emprise sur captage
SYMALIM	Vaulx-en-Velin	128	21/08/2004	<input checked="" type="checkbox"/>
CM matériaux	St-Laurent-de-Mure	2,3	01/10/2008	
Granulats Rhône Loire (GRL)	St-Bonnet-de-Mure	30	06/07/2009	
CEMEX granulats	St-Pierre-de-Chandieu	23	09/07/2009	
VERDOLINI carrières	Pusignan	15	28/10/2011	
JEAN LEFEBVRE Sud Est	St-Bonnet-de-Mure St Pierre de Chandieu	58	01/05/2037	<input checked="" type="checkbox"/> PPE* 4 Chênes
PERRIER TP	Mions	40	01/07/2014	
PERRIER TP	Colombier-Saugnieu	32	01/07/2028	
carrières du CHEVAL BLANC	St-Pierre-de-Chandieu	24	18/11/2014	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats) - CSL-	St-Laurent-de-Mure	53	28/06/2016	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats)	St-Pierre-de-Chandieu	23	14/07/2009	
nombre total de carrières actives : 11		423 ha		

source : UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

* PPE : périmètre de protection éloigné

CE QU'IL FAUT RETENIR...

3 c'est le nombre de dossiers qui ont été examinés lors du bureau de CLE du 10 novembre 2011 :

- renouvellement (53 ha) & extension (59 ha) d'exploitation de la carrière «la petite Craz» située à St Laurent et St Bonnet de Mure (sté Carrières de St Laurent)
- renouvellement (58 ha) & extension (65 ha) d'exploitation de la carrière «les Brosses» située à St Bonnet de Mure et St Pierre de Chandieu (sté J. Levebvre sud est) - 30 ans
- renouvellement (30 ha) d'exploitation de la carrière «les Brosses» située à St Bonnet de Mure (sté Granulats Rhône Loire) - 20 ans

Les avis du bureau sur ces dossiers sont favorables sous réserve de la prise en compte des recommandations R8 et R9, une possible limitation des prélèvements liés aux conclusions de l'étude GESLY en cours et des remarques concernant les ré-aménagements en terrains agricoles.



en lien avec les recommandations 8 & 9

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Types de ré-aménagements de carrière en cours

Taux de ré-aménagements de carrière en espace naturel non agricole dans les périmètres de protection éloignés

TYPE DE RÉ-AMÉNAGEMENTS

En 2011, **aucune réhabilitation de carrière** n'a été réalisée. Cependant, concernant les dossiers de renouvellement proposés en bureau de CLE du 10 novembre 2011, les ré-aménagements prévus sont :

- la majorité (+ de 50%) de la surface réhabilitée en **terrains agricoles et prairies**
- et **des espaces naturels non agricoles** (espaces naturels boisés, talus végétalisés ou zones humides liées aux anciens bassins de décantation).

RESPECT DE LA RECOMMANDATION R9

2011	nb de carrières dans un PPE	1
	nb de ré-aménagement respectant R9	0

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Intégration de la recommandation¹ du SAGE dans les documents d'urbanisme
Suivi de l'occupation des sols dans ce secteur

¹ : maintien du «V vert nord» non urbanisé

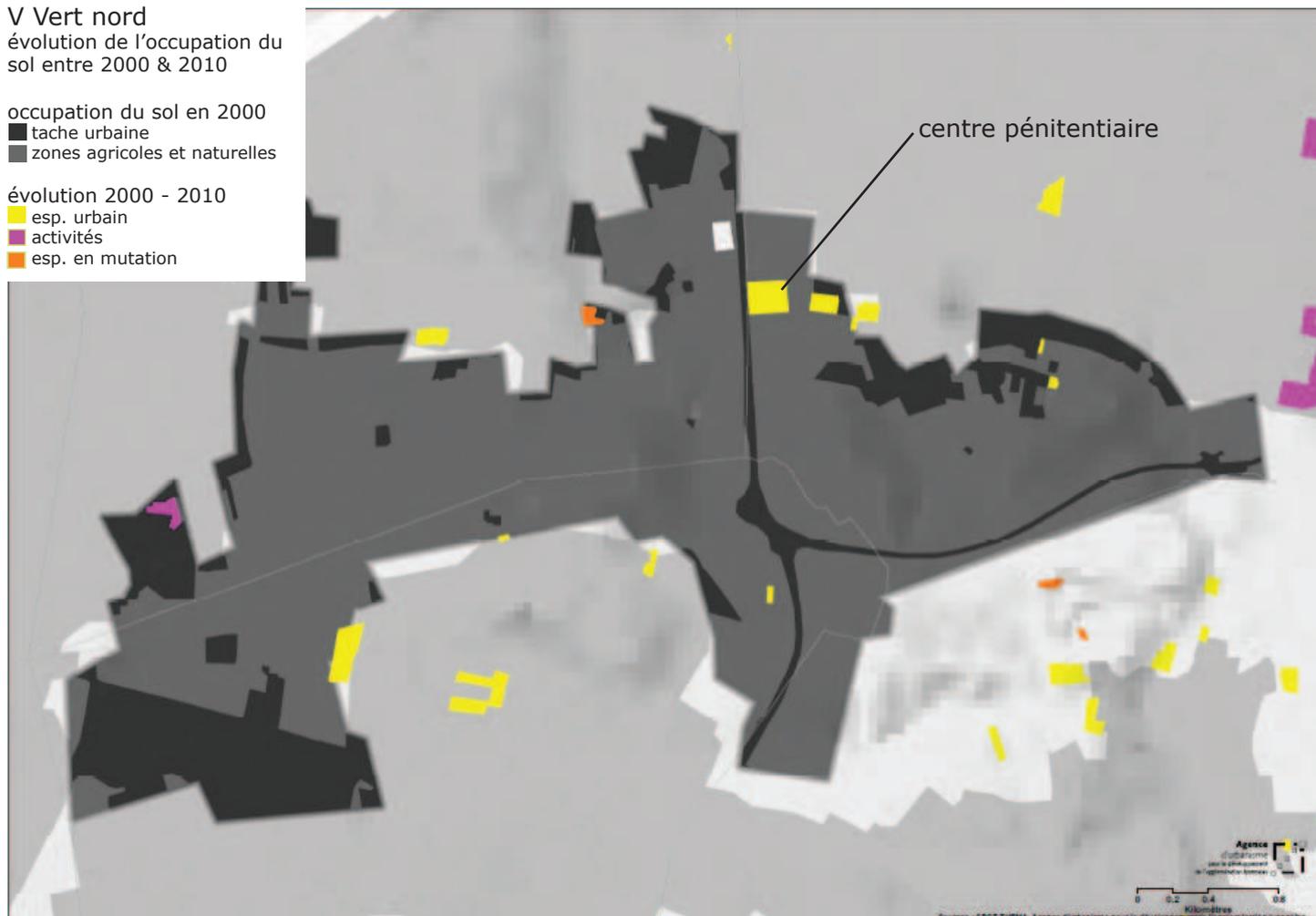
LOCALISATION DU «V VERT»

V Vert nord

évolution de l'occupation du sol entre 2000 & 2010

occupation du sol en 2000
 ■ tache urbaine
 ■ zones agricoles et naturelles

évolution 2000 - 2010
 ■ esp. urbain
 ■ activités
 ■ esp. en mutation



source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

SYNTHÈSE

	2000		2005		2010	
esp. urbain	163.9 ha	15.3%	164.9 ha	15.4%	170.9 ha	15.9%
activités	71.8 ha	6.7%	73.2 ha	6.8%	73.7 ha	6.9%
esp. en mutation	3.4 ha	0.3%	3.8 ha	0.4%	4.1 ha	0.4%
esp. agricoles	763.8 ha	71.2%	760.6 ha	70.9%	755.8 ha	70.4%
esp. naturels	70.2 ha	6.5%	70.2 ha	6.5%	68.5 ha	6.4%

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'occupation des sols a peu changé entre 2000 et 2010. On voit apparaître sur la commune de Meyzieu le centre pénitentiaire pour mineurs classé par le logiciel en grand équipement urbain. Les espaces urbains et les activités sont en légères augmentation depuis 2000, les espaces agricoles ont perdu environ 10 ha en 10 ans.

ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
2.8	gestion des eaux pluviales	réponse	en attente du cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial pour mieux définir les données de l'indicateur
2.15	gestion des déchets et des substances dangereuses	réponse	en attente des résultats de l'inventaire substances dangereuses pour mieux définir les données de l'indicateur

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

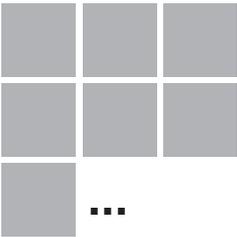


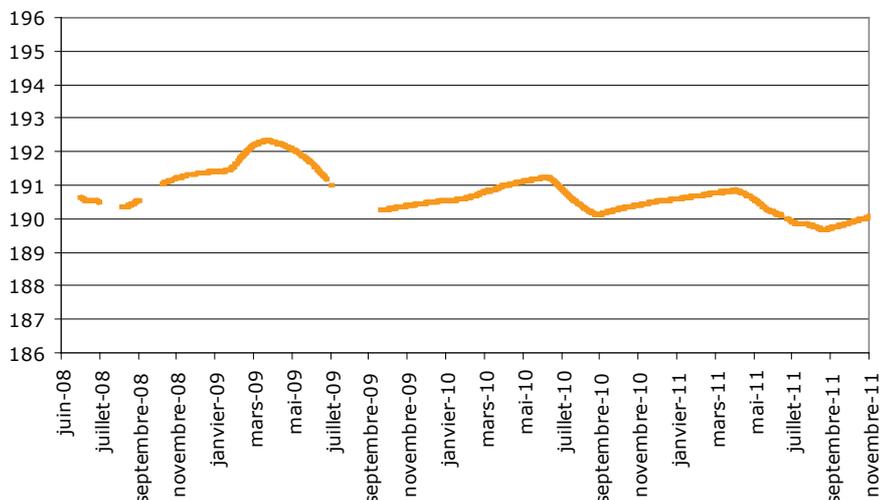
TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2011-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi piézométrique de la nappe de l'Est Lyonnais et de la nappe de la Molasse

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE MEYZIEU

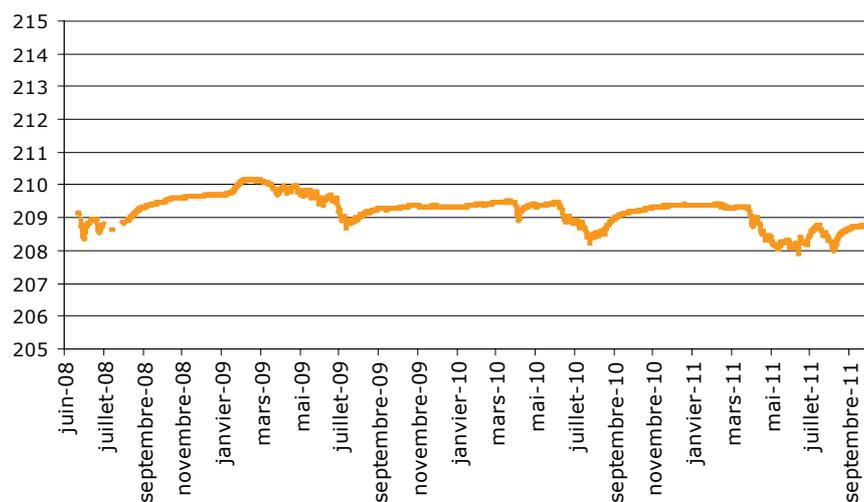
altitude en m



Source : ADES - piézomètre Diren Bouvarets

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR D'HEYRIEUX

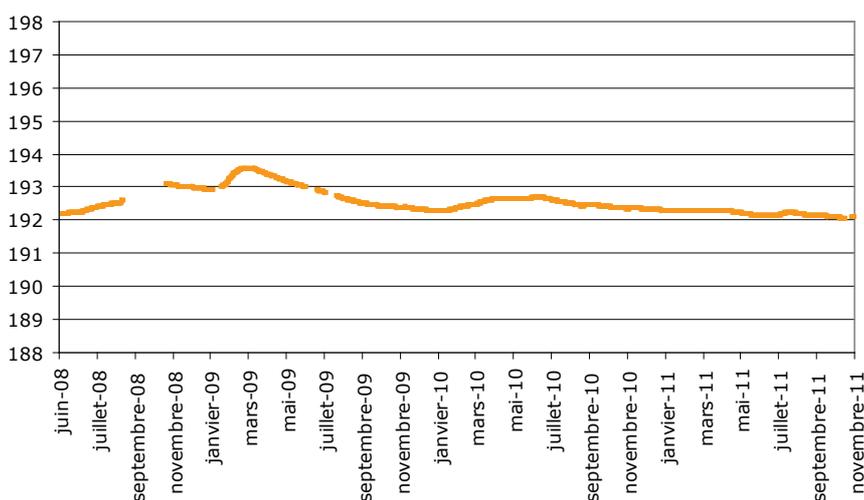
altitude en m



Source : ADES - piézomètre Diren Heyrieux

NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE DÉCINES

altitude en m

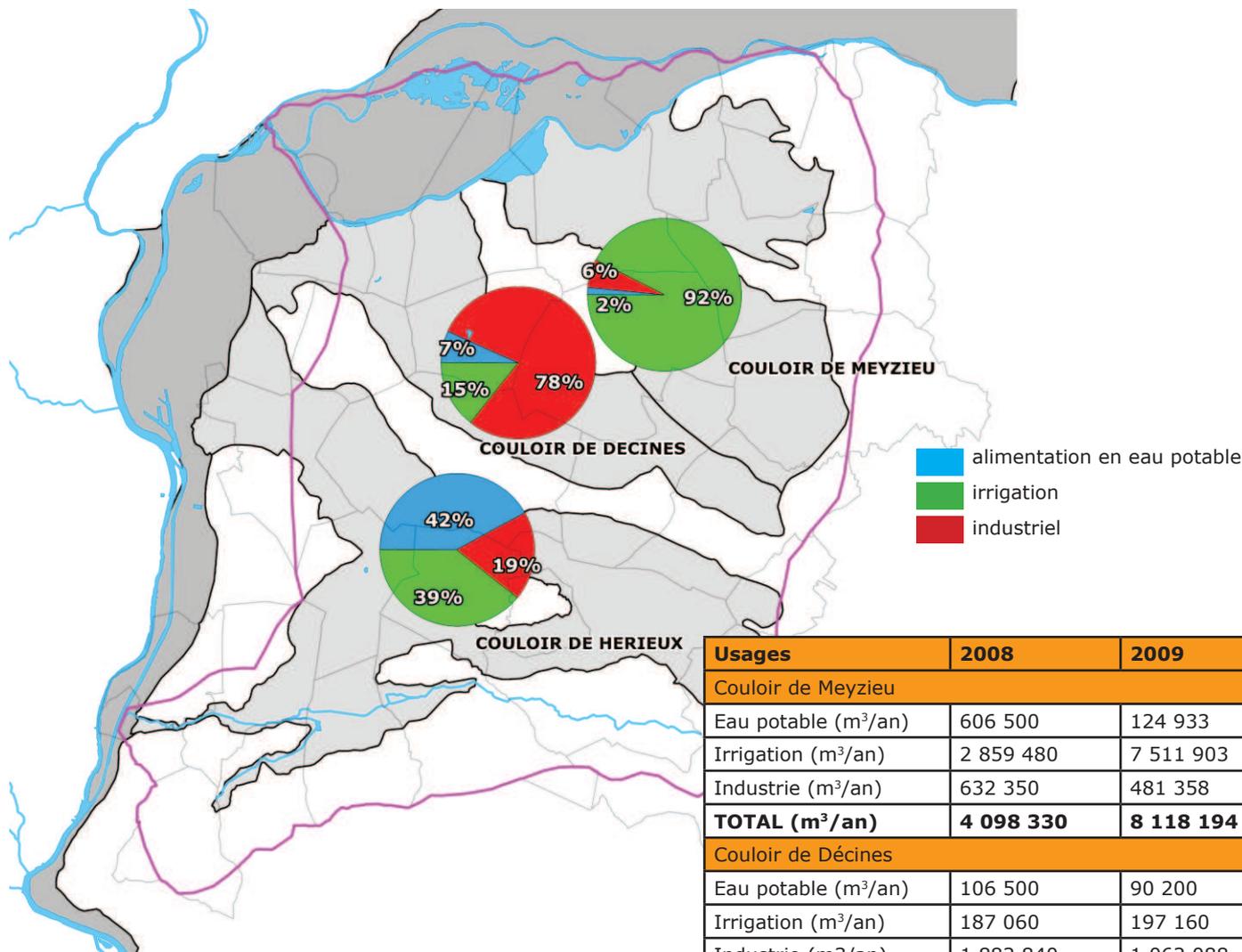


Source : ADES - piézomètre BRGM Genas

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Volumes annuels prélevés pour les différents usages

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGES



Usages	2008	2009
Couloir de Meyzieu		
Eau potable (m³/an)	606 500	124 933
Irrigation (m³/an)	2 859 480	7 511 903
Industrie (m³/an)	632 350	481 358
TOTAL (m³/an)	4 098 330	8 118 194
Couloir de Décines		
Eau potable (m³/an)	106 500	90 200
Irrigation (m³/an)	187 060	197 160
Industrie (m³/an)	1 882 840	1 062 088
TOTAL (m³/an)	2 176 400	1 349 448
Couloir d'Heyrieux		
Eau potable (m³/an)	5 203 300	4 690 000
Irrigation (m³/an)	3 412 148	4 372 771
Industrie (m³/an)	4 168 210	2 070 862
TOTAL (m³/an)	12 783 658	11 133 633
Nappe alluviale du Rhône		
	2002	2009 *
Eau potable (m³/an)	-	101 546 600
Irrigation (m³/an)	-	577 300
Industrie (m³/an)	-	350 346
TOTAL (m³/an)	-	102 474 246

*prélèvements en nappe du Rhône dans périmètre SAGE uniquement

CE QU'IL FAUT RETENIR...

123 millions de m³ c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs de la nappe de l'Est lyonnais et la nappe alluviale du Rhône en 2009 :

- environ 87% pour l'alimentation en eau potable soit environ 106 millions de m³/an
- environ 3% pour l'industrie soit environ 4 millions de m³/an
- environ 10% également pour l'irrigation soit plus de 12 millions de m³/an

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.5

IRRIGATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 39 & 41

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution de la surface irriguée et des volumes prélevés

IRRIGATION DANS L'EST LYONNAIS

	secteur	station	volume produits - m ³	superficie irriguée - ha	volume moyen produit - m ³ /ha
2008	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	547 680	1 496	746
		Saint priest ²	567 874		
	Est lyonnais	Genas - nord	1 278 911	1 705	1 422
		Genas - sud	1 147 792		
	ASA* Jons	Jons ³	166 567	304	549
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	127 267	125	1 016	
TOTAL ANNÉE 2008			3 834 091	3 630	3 733
2009	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	2 227 930	1 500	2 288
		Saint priest ²	1 203 390		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 389 600	1 714	3 944
		Genas - sud	3 371 268		
	ASA Jons	Jons ³	673 567	304	2 218
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	270 537	126	2 140	
TOTAL ANNÉE 2009			11 136 292	3 644	10 590
2010	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 968 160	1 503	1 867
		Saint priest ²	837 329		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 117 593	1 714	3 537
		Genas - sud	2 944 315		
	ASA Jons	Jons ³	608 173	304	2 006
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	235 440	126	1 862	
TOTAL ANNÉE 2010			9 711 010	3 647	9 272

Source SMHAR -syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône-

*ASA : association syndicale autorisée

¹ : nappe du Rhône + eaux sup. depuis 2010 ² : couloir d'Heyrieux ³ : canal de Jonage ⁴ : nappe du Rhône

CE QU'IL FAUT RETENIR...

1.4 million de m³ c'est la différence de volume prélevé entre 2009 et 2010.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Rendements moyens des réseaux AEP

Taux de renouvellement des réseaux AEP

DONNÉES SUR LES RENDEMENTS

	distributeur	rendement du réseau - %	indice linéaire de perte - m ³ /km/j	taux de renouvellement des réseaux - %
2009	Grand Lyon*	88	9.77	0.6
	SIE Marennes Chaponnay	74	4.67	-
	SIE Communay et région	78.3	3.97	0.64
	SIPENOI	98.7	2.58	0
	SIEPEL	95.7	-	0
	Jons	67	9.98	0.005
	Pusignan	72.5	6.19	-
	St Bonnet ed Mure	69.1	9.17	-
	St Laurent de Mure	72.2	6.67	0
	St Pierre de Chandieu	73.4	4.78	-
	Colombier Saugnieu	75	3.8	0
	Heyrieux	74	7.09	0.65
	Valencin	88	1.68	-
	Vilette d'Anthon	75.6	5.36	-
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2009 : ASLI, Genas, Toussieu, Grenay, Janneyrias				
2010	Grand Lyon*	87	7.92	0.66
	SIE Marennes Chaponnay	80	3.53	1
	SIE Communay et région	78	4.17	1.6
	SIPENOI	99.8	0.37	-
	SIEPEL	96.9	8.75	0
	ASLI	90.3	8.16	1.62
	Genas	72.1	7.23	0.1
	Jons	79.9	4.29	0.007
	Pusignan	69	7.1	-
	St Bonnet de Mure	78.8	5.91	-
	St Laurent de Mure	67.2	8.52	0
	St Pierre de Chandieu	75.1	4.18	-
	Heyrieux	69	7.09	0.01
	Grenay	71.4	4.62	-
Valencin	81.1	3.57	-	
Villette d'Anthon	83	3.6	0	
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2010 : Toussieu, Janneyrias				

* Les données de réseaux du Grand Lyon sont à l'échelle de cette intercommunalité et non du territoire SAGE.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Rappel sur les préconisations du SDAGE : objectifs de rendement en zone urbaine - 90% et en zone rurale - 80%. En 2011, **7 collectivités** compétentes en eau potable sont en dessous des seuils fixés par l'agence de l'eau.

Les pertes des réseaux de distribution correspondent :

- aux volumes autorisés non comptés (lutte incendie, sanitaires & fontaines publiques...)
- les défauts d'enregistrement des réseaux
- les fuites (rupture de canalisation, vannes, joints...).

en lien avec la prescription 37

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers sur les projets de construction d'ouvrages souterrains

		nombre de dossier atteignant la molasse	dossier loi sur l'eau renforcé	nombre de dossier accepté
2009	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2010	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2011	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des arrêtés préfectoraux réduisant l'utilisation de la ressource en eau

date d'application		zone d'application	situation	mesures de limitation des usages		
début	fin			agricole	domestique	
2009	20 juill.	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	19 août	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 déc.	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
couloir de Meyzieu			vigilance			
2010	4 juin	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	4 août	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
2011	6 mai	31 oct.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	22 oct.	30 nov.	couloir d'Heyrieux	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		

CE QU'IL FAUT RETENIR...

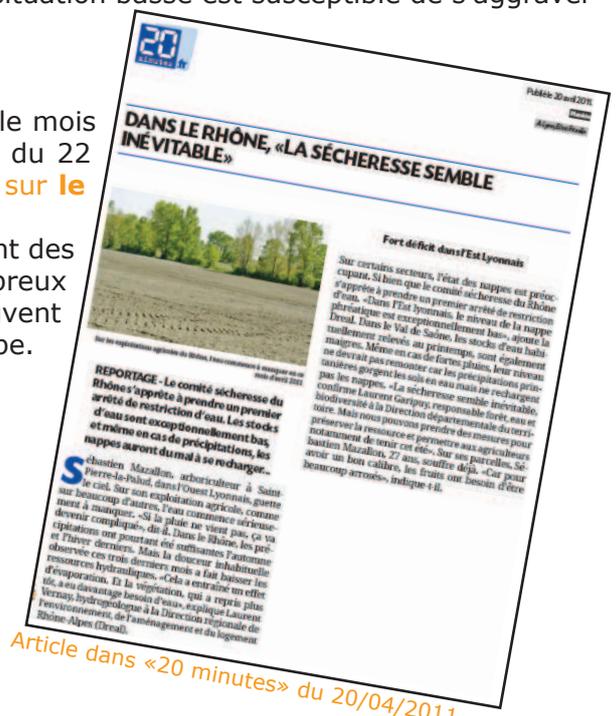
La situation «**d'alerte et restriction**», est caractérisée par le risque de conflit d'usage, et donc la nécessité de restreindre les usages de confort ; il s'agit d'économiser l'eau afin de retarder, si possible, le passage à la situation de crise et d'interdiction.

La situation de «**vigilance**» est applicable pour les eaux superficielles et les nappes où les usages sont satisfaits sans préjudice pour le milieu mais à partir duquel la situation basse est susceptible de s'aggraver en l'absence de pluie significative dans le mois à venir.

Le suivi hydrologique est renforcé dès la parution d'un arrêté.

Un arrêté précoce de restriction d'eau a été mis en place dès le mois de mai cette année. L'arrêté du 6 mai a été abrogé par celui du 22 octobre, qui déclare une **situation de «crise - interdiction» sur le couloir d'Heyrieux.**

Cette situation correspond à un niveau de ré-alimentation des nappes, tel qu'en l'absence de mesures restrictives de nombreux usages (usages industriels, agricoles et domestiques) ne peuvent être satisfaits sans compromettre le renouvellement de la nappe.



ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

3.9

ÉCONOMIES D'EAU CHEZ LES INDUSTRIELS ET LES COLLECTIVITÉS

RÉPONSE

en lien avec l'action 35

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projets intégrant des dispositifs d'économie d'eau

Nombre de collectivités/industriels ayant une installation économe en eau

Nombre d'actions de communication sur les économies d'eau

EXEMPLES D'OPÉRATIONS MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS RECENSÉES EN 2010 / 2011

communes	action économe réalisée	action financée	action de communication
Communay	étude gestion raisonnée espace vert, désherbage thermique	-	-
Janneyrias	-	-	articles dans bulletin municipal, site internet sur forage
Saint Bonnet de Mure	gestion différenciée des espaces verts		articles dans le bulletin municipal
Saint Pierre de Chandieu	gestion différenciée des espaces verts	-	site Internet - démarche zéro phyto pour amateur
Solaize	gestion différenciée des espaces verts	-	site Internet - plaquette sur le désherbage

source : présentation du SAGE en conseil municipal, site Internet

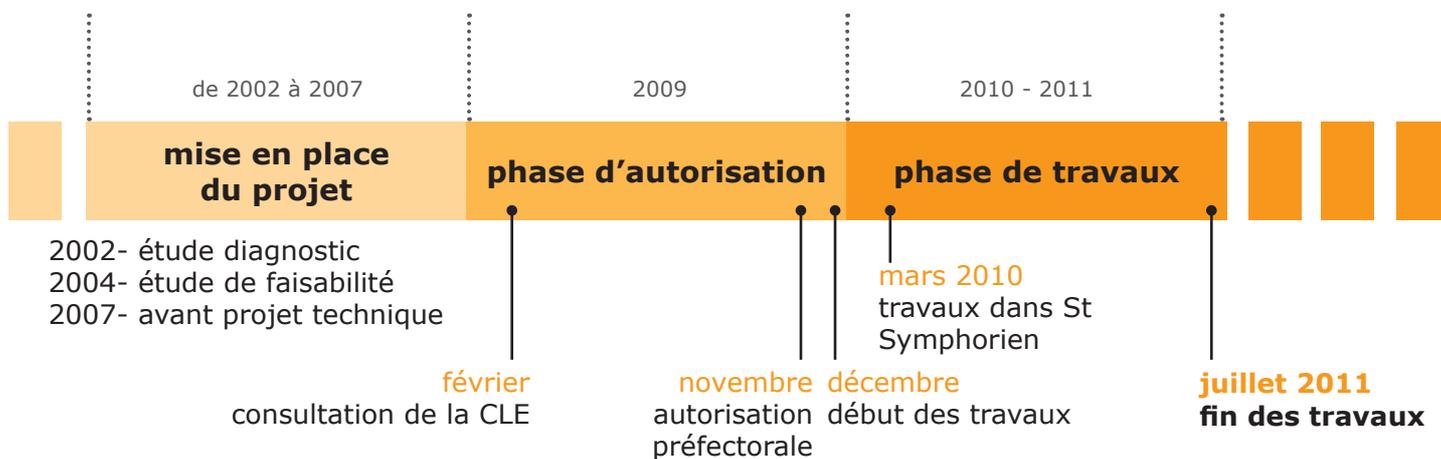
CE QU'IL FAUT RETENIR...

Cinq nouvelles collectivités, par rapport à 2009, soit 19 au total, ont mis en place des **dispositifs économes en eau liés à l'entretien des espaces verts** ou **des actions de communication** via les bulletins municipaux ou les sites Internet pour sensibiliser le grand public sur la préservation de la ressource en eau (qualité ou quantité).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi de la réhabilitation du collecteur

PLANNING D'ÉLABORATION DES TRAVAUX



Vue du collecteur chemisé



Vue du blindage de la tranchée à St Symphorien d'Ozon



Vue du collecteur avant travaux



Vue du collecteur après travaux

LES TRAVAUX EN QUELQUES CHIFFRES

- ☑ 19 mois de travaux
- ☑ 6.7 millions d'euros investis
- ☑ 2 partenaires financiers : l'Agence de l'eau et le Département

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
3.4	consommation eau potable	pression	difficulté d'obtention de la donnée
3.11	irrigation collective Miribel Jonage	réponse	projet en attente pour le moment

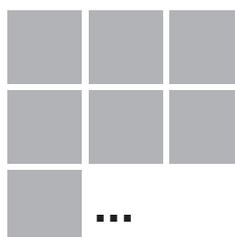


TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2011-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des zones humides du périmètre du SAGE
 Identification bassins d'alimentation

MARAI DE CHARVAS : marais



- site de 90 ha
- géré par AVENIR / CREN
- des fonctions intéressantes :
 - biodiversité
 - agriculture
 - chasse
- menaces : CFAL, projets de ZAC

QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?

favoriser une gestion globale du site : biodiversité, alimentation en eau, articulations avec les projets urbains...

MARAI DE L'OZON : marais, prairie humide



- un site fragmenté
- pas de gestion particulière
- des fonctions mal connues :
 - intérêt écologique
 - intérêt agricole
 - élément de l'identité locale
- menace : extension urbaine

QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?

améliorer la connaissance du site
 mise en place de plans de gestion

MIRIBEL JONAGE : prairie humide, forêt alluviale, marais...



- un site vaste
- géré par SYMALIM et SEGAPAL
- des fonctions majeures :
 - eau potable
 - expansion des crues
 - biodiversité
 - loisirs
 - hydroélectricité
- site classé Natura 2000

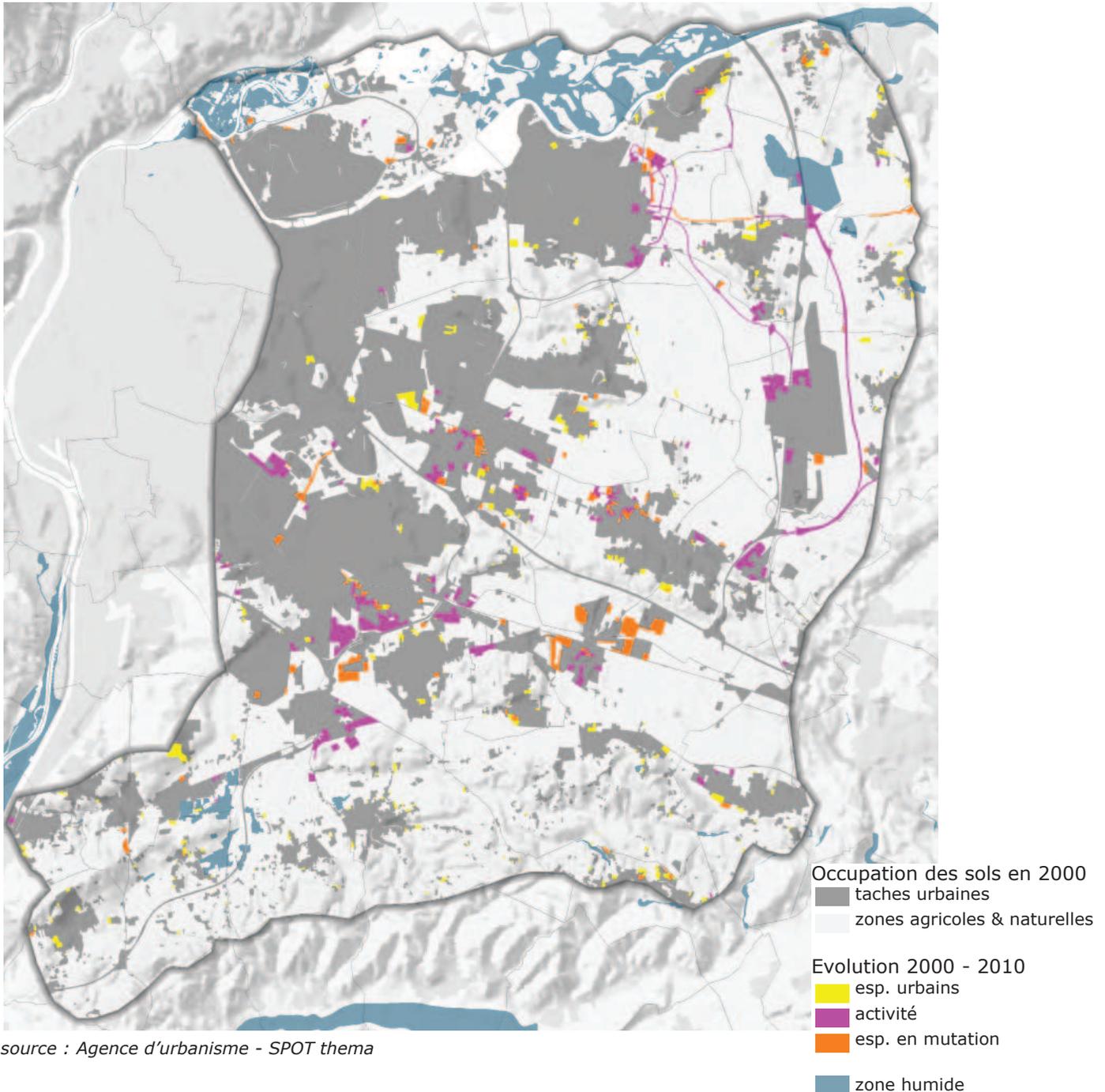
QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?

- préciser les limites des zones humides, étendre le périmètre du SAGE jusqu'au canal de Miribel (Ain)
- identifier les enjeux insuffisamment pris en compte par les démarches en cours

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Occupation du sol dans les zones humides, les secteurs stratégiques
 Nombre de cas de destruction illégale de zones humides

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES ZONES HUMIDES 2000 -2010



source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

89.5% c'est la part des espaces naturels au niveau de l'occupation des sols dans les zones humides, ce qui correspond à 860 ha soit 15 de moins qu'en 2000.

Les zones humides sont relativement préservées depuis 2000 du développement urbain et des zones d'activité.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projet de création ou de re-naturation de zone humide (initié par divers maîtres d'ouvrages)

intitulé du projet	commune/secteur	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Restauration et re-naturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	■ 2010	suivi du comité de pilotage

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux



ZH la Sauzaye :
ancienne cressonnière

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE LA SAUZAYE : projet mené par la commune (assistance à maître d'ouvrage : BIOTEC) aménagements privilégiés :

- valoriser les anciennes cressonnières et roselières,
- éliminer les anciennes peupleraies et éclaircir les boisements existants,
- optimiser le caractère humide des milieux rencontrés,
- éliminer les espèces invasives,
- assurer la renaturation du cours de l'Ozon,
- entreprendre la décorrection de l'Ozon,
- créer des surfaces en eaux stagnantes et des milieux humides complémentaires (sous réserve d'apports en eau suffisants et de compatibilité réglementaire).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

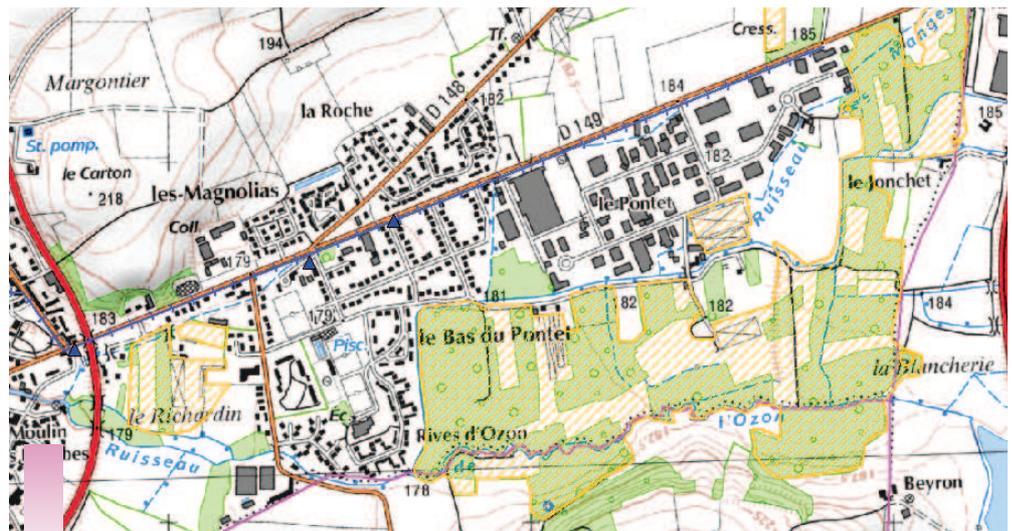
Nombre de plan de gestion ou de projet suivi ou initié par le SAGE

intitulé du projet	commune	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Entretien de la roselière des Manges	Saint Symphorien d'Ozon	environ 10 ha	■	veille sur projet
Gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	■	cahier des charges + suivi comité de pilotage
Caractérisation hydrique de la zone humide de Saint-Symphorien d'Ozon	Saint Symphorien d'Ozon	150 ha	■	pilotage SAGE
Diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien	Saint Symphorien Simandres	150 ha	■	appui cahier des charges suivi comité de pilotage
Plan de gestion du Rizan	Miribel Jonage	3 km	■	suivi du comité pilotage

- étude lancée ou en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux



Roselière du ruisseau des Manges



En jaune : périmètre de la zone humide de St Symphorien

CE QU'IL FAUT RETENIR...

MARAI DE SIMANDRES : définition du programme d'actions - fin 2010. Programmation 2011 des travaux :

- débroussaillage et fauche d'herbacée
- suppression de lignieux
- plantations sur zones envahies par les renouées du Japon
- création d'un passage à gué et surverse dans l'Inverse

ZONE HUMIDE DE ST SYMPHORIEN :

- 1- diagnostic hydraulique, hydrogéologique et pédologique du marais de St-Symphorien-d'Ozon, maître d'ouvrage SAGE (déc. 2011 à avril 2012).
- 2- diagnostic écologique et définition d'un programme de gestion de la zone humide, y compris la roselière des Manges (mars à sept. 2012).

ROSELIÈRE DES MANGES : travaux d'entretien de la roselière mené par la commune menés depuis plusieurs années avec l'appui de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux).

en lien avec l'action 43 - prescription 46

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Pourcentage de zones humides intégrées dans les PLU et de règlements prévoyant la sauvegarde des ZH
 Nombre de projet d'aménagement touchant une zone humide (prescription 46)

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

commune	classement	date	extrait du règlement
Chaponnay	zone Nzh	juin-07	zone réservée à la protection
Décines Charpieu	zone R1-R2-R3 (PPRni)	janv-04	prescriptions techniques sur le droit à construire
Jonage	zone N1- espaces à caractère très naturel	2010	respecter les qualités paysagères des sites interdiction de densification des sites
Meyzieu	pas de classement particulier		
Saint Symphorien	zone N	mars-09	interdiction de réhabilitation de ruines interdiction d'établissements recevant du public occupation et utilisation du sol admises sous conditions
Simandres	zone Ndt et ND (POS)		Zone protégée - milieu naturel
Vaulx en Velin	zone N2a		interdiction de toute construction assurer la protection des boisements remarquables existants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

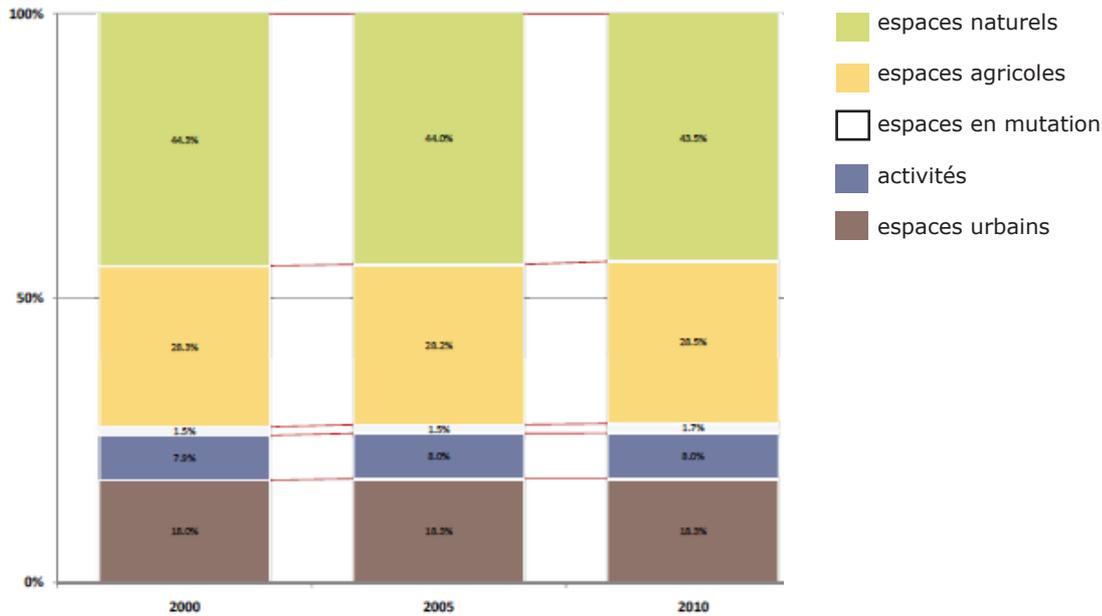
Par rapport aux zones humides situées dans parc de Miribel Jonage, c'est la protection globale du site qui est mis en avant dans PLU. Les différents zonages (N1 ou N2) assurent la protection et la valorisation du parc en général (interdiction de construction, protection des boisements, des berges...).

Pour les autres PLU, les zones humides sont classées en zones naturelles à préserver de toutes constructions. Lors de l'étude juridique des PLU, prévue en 2012, nous auront plus d'information concernant les règlement de PLU sur ces zones.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification et délimitation des zones inondables et suivi de l'occupation des sols

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES



SYNTHÈSE

	2000		2005		2010	
esp. urbain	774.2 ha	18%	786.1 ha	18.3%	786.4 ha	18.3%
activités	339 ha	7.9%	341.8 ha	8%	342.6 ha	8%
esp. en mutation	63.5 ha	1.5%	65.8 ha	1.5%	73.9 ha	1.7%
esp. agricoles	1 215 ha	28.3%	1 210.4 ha	28.2%	1 223.7 ha	28.5%
esp. naturels	1 905.1 ha	44.3%	1 892.7 ha	44%	1 870.3 ha	43.5%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

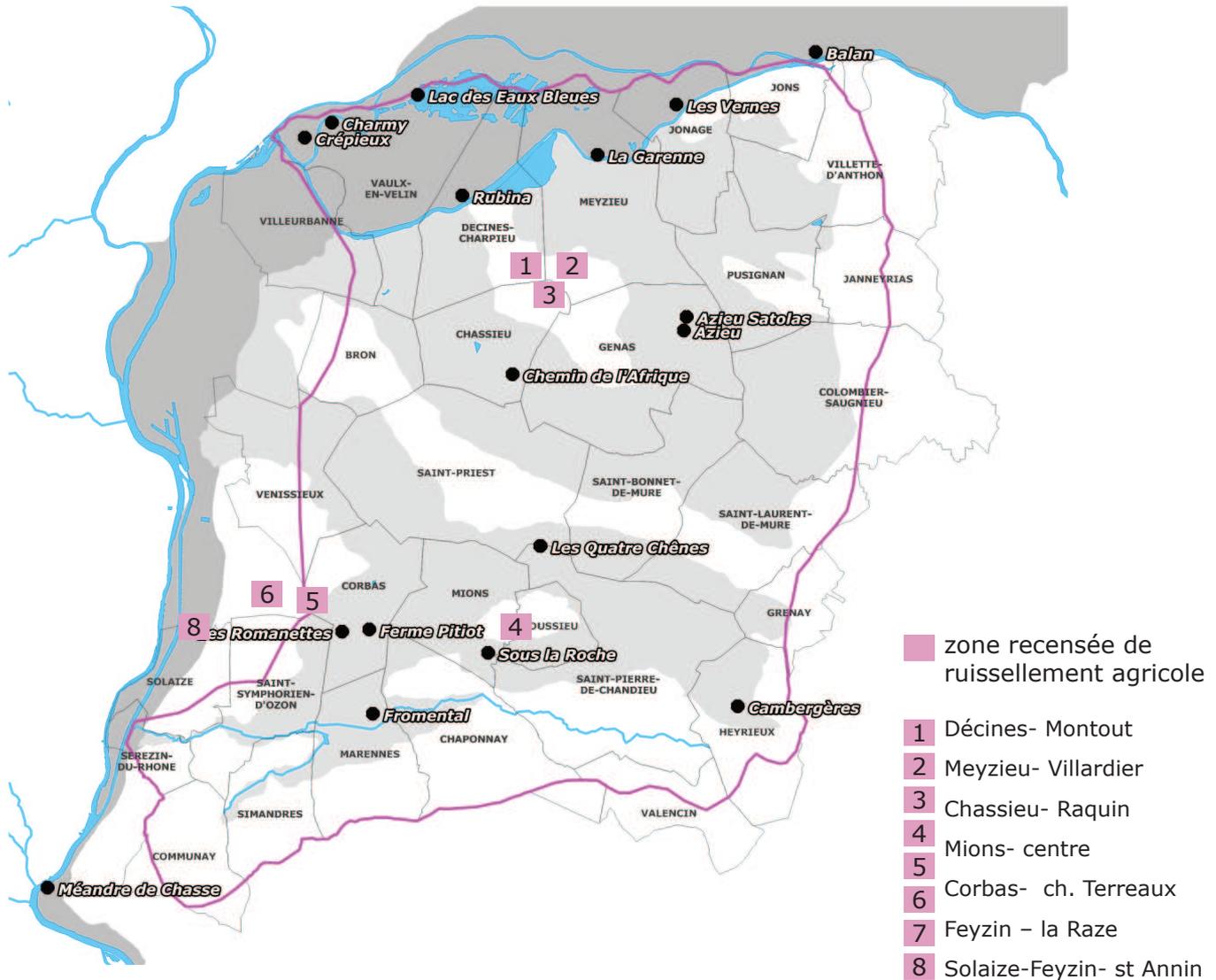
43.5% c'est la part des espaces naturels au niveau de l'occupation des sols en zones inondables, ce qui correspond à 1 870 ha soit 35 de moins qu'en 2000 (1905.1 ha). Les espaces agricoles restent dominant également avec 1 220 ha en 2010.

On note que les espaces urbains et zones d'activité sont constants depuis 2005, ce qui est sûrement lié à la mise en place de PPRi (plan de prévention des risques inondation de la vallée de l'Ozon et Grand Lyon secteur Rhône amont).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification des zones où les ruissellements engendrent des inondations ou des érosions
Occupation des sols dans ces zones

LOCALISATION DES RUISSELLEMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON



Source : Grand Lyon

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles données en 2011.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi du programme d'action contre les ruissellements à risque
 Nombre de projets soumis à compensation dans les zones à risque
 Pourcentage de terrains naturels, boisés, enherbés ou plantés dans les zones à risque

PROGRAMME D' ACTIONS RUISSELLEMENT AGRICOLE

maître d'ouvrage	localisation	état du projet	proposition d'aménagement
Communauté de communes Pays de l'Ozon	St Symphorien, Communay, Ternay Simandres, Sérézin,	■ étude 2004, début des travaux en 2007	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales nb de convention avec exploitants : en 2007 : 6 / en 2009 : 9 - bandes enherbées et haies aménagements hydrauliques : - ouvrage de collecte (buse, fossé) - zone de stockage - bassin de rétention
Grand Lyon	Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu, Chaponnay	■ 2010	
Grand Lyon	Corbas CH. Terreaux	■ 2009	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales - bandes enherbées et haies aménagements hydrauliques : - bassin de rétention
Grand Lyon	Meyzieu, Décines Villardier / Montout	■ 2008	actions agri-environnementales mesures liées au développement urbain aménagements hydrauliques
ACCA (association de chasse)	Chaponnay	■ 2011	schéma cynégétique : identification de points noirs en matière de ruissellement et d'érosion

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Une nouvelle étude en 2011, à savoir le schéma directeur d'aménagements cynégétique, dans lequel l'identification de zones à risques sur la commune de Chaponnay par l'association communale de chasse. L'ACCA de Chaponnay propose dans son schéma des actions pour maîtriser les ruissellements d'eaux pluviales : entretiens des fossés, implantations de bandes enherbées...

en lien avec prescription 49

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du programme d'actions

À travers l'action 49 du SAGE, la CLE encourage l'ensemble des acteurs de l'île à proposer et appliquer une gouvernance qui prend en compte et qui gère de façon globale de tous les enjeux liés à l'eau sur l'île: niveau de nappe, réserve d'eau potable du lac des Eaux bleues, rôle écrêteur de crues, hydroélectricité, géomorphologie du canal de Miribel, tourisme, Natura2000...

Depuis 2008, le SYMALIM et la SEGAPAL travaillent à une réorganisation de la gouvernance de l'île et à la remise à jour d'un plan de gestion globale de l'eau.

2008 - étude sur la gestion globale de l'eau pour :

- actualiser les connaissances scientifiques et techniques,
- faire un bilan des actions proposées en 2002,
- mieux comprendre le jeu des différents acteurs du site et les enjeux en terme de gouvernance,
- actualiser les objectifs de la charte.

2010 - embauche d'un animateur pour la gestion globale de l'eau

identification de 5 enjeux prioritaires :

- gestion du risque d'incision du canal de Miribel
- restauration écologique du canal de Miribel
- protection contre les crues
- optimisation des débits réservés pour le canal de Miribel
- préservation de la qualité patrimoniale du Rhône dans l'île.

2011 - appel d'offre assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'eau au niveau du parc (qui reprend les 3 derniers points cités ci-dessus).

Aucun groupe de travail ne s'est réuni en 2011.

ORIENTATION 4 : GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS ET PRÉVENIR LES INONDATIONS

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
4.9	Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	réponse	pas de réponse du fournisseur de données



ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

5.2

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 51 à 58

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'actions de communication réalisée par an

Nombre d'interventions publiques

ACTIONS DE COMMUNICATION

thème	cible	support	intitulé	nb de cibles
ANNÉE 2010				
stratégie de communication	équipe SAGE, CLE, financeurs	plan de communication	<i>Guide de communication du SAGE Est lyonnais</i>	-
compatibilité SAGE / PLU	CLE, mairies, service de l'État, SCOT...	plaquette	<i>Quelles sont les prescriptions du SAGE à intégrer dans votre PLU?</i>	150
préservation de la ressource en eau	conseil de quartier de Saint Priest	intervention	<i>La protection de la ressource en eau dans l'Est lyonnais</i>	-
déclaration forages domestiques	communes du SAGE	plaquette	<i>La déclaration en mairie des forages domestiques -2-</i>	31
lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°6</i>	2 500
présentation du SAGE	conseils municipaux des communes du SAGE	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation du SAGE	professeur des collèges	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
ANNÉE 2011				
présentation SAGE	conseils municipaux conseils de syndicat	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
forages Molasse	mairies	plaquette	<i>La régularisation administrative des forages en nappe de la molasse</i>	31
présentation SAGE	professeur des collèges	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2011, l'équipe du SAGE est intervenue dans **17 conseils municipaux et conseils de syndicat**, il reste 11 interventions à programmer.

ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
5.1	réseau d'acteurs	réponse	action en cours - pas assez de donnée pour faire une fiche
5.3	gestion de crise	réponse	action non commencée

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

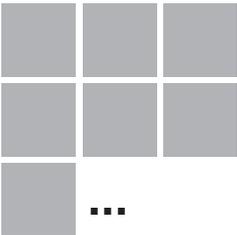


TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2011-

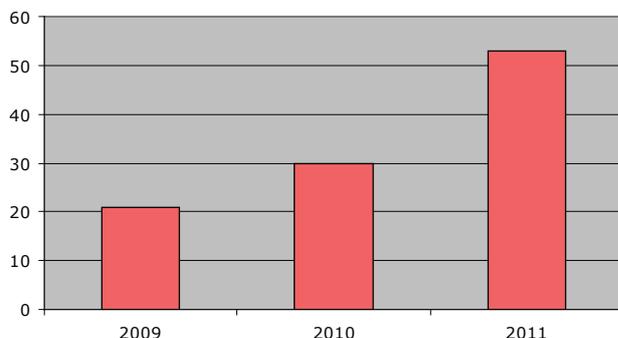
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de sollicitations de la structure porteuse par les acteurs du territoire

Nombre de réunions tenues dans et en dehors de la procédure

Nombre de visiteurs du site Internet du SAGE

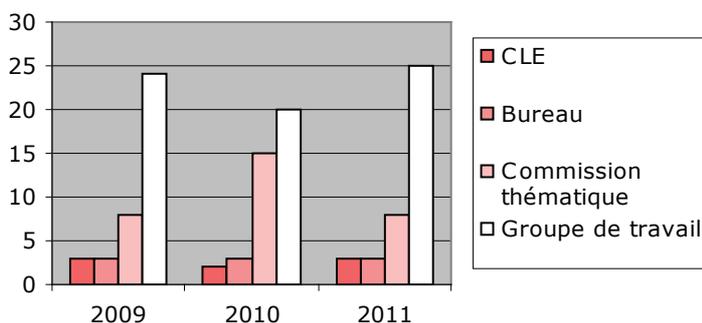
SOLLICITATIONS DE L'ÉQUIPE SAGE



En 2011, l'équipe SAGE a été sollicitée une cinquantaine de fois par des bureaux d'étude, des collectivités ou d'autres SAGE... pour des demandes de renseignements techniques ou de données par exemple.

RÉUNIONS DU SAGE

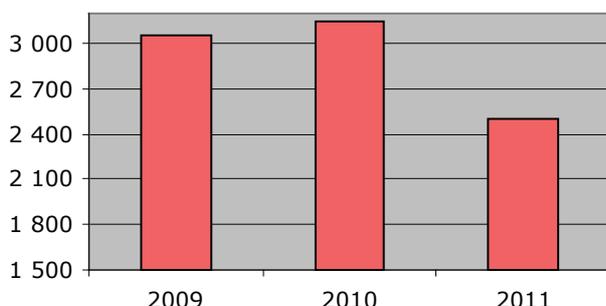
Répartition des réunions



En 2011, le nombre de groupes de travail restent encore important, lié au suivi de certaines études (substances dangereuses, diagnostic agricole, GESLY...).

SITE INTERNET : www.sage-est-lyonnais.fr

Nombre de visiteurs du site Internet



En 2011, environ 2 500 internautes ont visité le site du SAGE.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers et de leur bonne adéquation avec le SAGE

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2011	DUP	mise à deux fois deux voies du nœud autoroutier A43/A432	St Laurent de Mure Grenay	AREA	favorable	
	PLU	PLU Décines	Décines	mairie	observations techniques	
	PLU	PLU Janneyrias	Janneyrias	mairie	observations techniques	transmis pour information
	loi sur l'eau-déclaration	curage d'un bief sur l'Ozon	St Symphorien d'Ozon	CCPO	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	enlèvement d'un atterrissement sur l'Ozon	St Symphorien d'Ozon	CCPO	-	
	loi sur l'eau-déclaration	doublet géothermique pour centre Arts Camille Florêt	St Pierre de Chandieu	St Pierre de Chandieu	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	chauffage par géothermie	Saint Priest	particulier	-	accord
	PLU	PLU St Laurent de Mure	St Laurent de Mure	mairie	-	transmis pour information
	loi sur l'eau-déclaration	travaux sur digue du canal de Jonage		EDF	observations techniques	
	loi sur l'eau-autorisation	requalification des espaces extérieurs de la résidence Garibaldi	Saint Priest	Société ALLIADE	-	ok- 06/04/11
	DUP	accès Grand stade	Décines, Meyzieu	Grand Lyon SYTRAL	observations techniques	
	loi sur l'eau-autorisation	transport gaz - déplacement poste de Décines	Décines	GRT Gaz	favorable	
	loi sur l'eau-autorisation	projet Grand stade	Décines	Foncière du Montout	favorable avec réserve	en cours
	loi sur l'eau-autorisation	accès Grand stade Montout - Ruffinière	Décines	Grand Lyon	favorable avec remarque	en cours
	loi sur l'eau-autorisation	chasses hydrauliques barrages sur Rhône		Sce Indus. Genève Sté Force Motrice CNR	favorable avec réserve	
	DUP	CFAL Nord		RFF	observations techniques	
	loi sur l'eau-déclaration	Lotissement «Le Domaine du Parc» au lieu dit «Sous Vivier»	Jonage	SOFIREL	-	accord
	PLU	modification PLU Colombier	Colombier Saugnieu	mairie	-	transmis pour information
	loi sur l'eau-déclaration	épandage des boues de curage de lagune	Janneyrias	mairie	-	
	loi sur l'eau-autorisation	rectification tracé RD 149, 151 et 147	Chaponnay, Mions, Toussieu, St Pierre de Chandieu	CG 69	favorable avec réserve	en cours
loi sur l'eau-déclaration	suppression passage à niveau sur RD 147	St Pierre de Chandieu	CG 69	-	accord	
ICPE autorisation	autorisation poursuite exploitation carrières	Saint Bonnet et St Laurent de Mure	Carrière de St Laurent	favorable avec remarques		

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2011	ICPE autorisation	autorisation poursuite exploitation carrières	St Bonnet de Mure	Granulats RA	favorable avec remarques	
	ICPE autorisation	autorisation poursuite exploitation carrières	St Bonnet, St Laurent, St Pierre	Sté J. Levèbre	favorable avec remarques	
	consultation règlement.	projet d'arrêtés de délimitation des zones de protection des aires d'alimentation de 7 captages prioritaires Est lyonnais	communes du périmètre SAGE	préfet	favorable	poursuivre la concertation avec agriculteurs pour définir le programme d'actions
	loi sur l'eau-déclaration	Implantation de 14 piézomètres pour le CFAL	Chaponnay, Mions, Toussieu, St Pierre, Corbas, St Bonnet, St Symphorien	RFF	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	lotissement «Les grandes Terres» assainissement eaux usées et eaux pluviales	Toussieu	SCI La Verchère	-	accord
	loi sur l'eau-déclaration	lotissement «Les Jardins des Lys» assainissement eaux usées et eaux pluviales	Toussieu	Groupe Capelli	-	en cours
	loi sur l'eau-déclaration	construction d'ensemble immobilier	Meyzieu	Bouygues immobilier	-	
	loi sur l'eau-déclaration	projet immobilier «Sunstone- tranche 1» ZAC des Gaulnes	Meyzieu & Jonage	Bouygues immobilier	-	
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EN 2011 : 30						

CE QU'IL FAUT RETENIR...

44 jours ont été nécessaires à l'équipe SAGE pour analyser et présenter certains de ces dossiers aux membres du SAGE (dossiers d'autorisation, DUP, PLU...).

Cette tâche ne peut être estimée en début d'année; elle demande de plus en plus de temps depuis que le SAGE est approuvé (13 dossiers en 2009, 26 en 2010 et 30 dossiers en 2011).

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.3

SUIVI FINANCIER

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Coût des actions préconisées

Taux de participation des différents financeurs

			SUBVENTION				
action	coût € ttc	AE RMC	CG 69	région RA	Grand Lyon	autre organisme	
ORIENTATION 2							
Réseau de suivi des aquifères 11-12	143 000	67,5%	16.25%	-	16.25%		
ORIENTATION 4							
Diagnostic hydromorphologique Ozon	59 800	60%	20%	5%	15%		
Caractérisation zone humide de St Symphorien	53 820	70%	15%	-	15%		
ORIENTATION 5							
Site Internet	23 800	50%	20%	15%	15%		
ORIENTATION 6							
Charges de fonctionnement	160 000						
total	440 420 € ttc						

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement des PLU des communes du SAGE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU

commune	POS approuvé	PLU en cours	PLU approuvé	PLU en révision
Chaponnay			☑	
Colombier Saugnieu			☑	
Communay			☑	
Genas			☑	
Jons			☑	
Marennès		☑		
Pusignan			☑	
St Bonnet de Mure			☑	
St Laurent de Mure		☑		
St Pierre de Chandieu	☑			
St Symphorien d'Ozon		☑		
Sérézin du Rhône		☑		
Simandres		☑		
Toussieu		☑		
Grand Lyon*				☑
Grenay	☑			
Heyrieux		☑		
Valencin		☑		
Janneyrias		☑		
Vilette d'Anthon			☑	

* communes du Grand Lyon : Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne

CE QU'IL FAUT RETENIR...

65% des communes du SAGE ont un PLU approuvé ou en cours de révision.

Seules **2 communes**, à ce jour, **sont toujours en POS** sans avoir entrepris de démarche pour transformer leur POS en PLU.

Petit rappel : Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les prescriptions du SAGE **avant le 24 juillet 2012**.

En 2012, une étude juridique sera menée sur l'ensemble du territoire pour vérifier la compatibilité des PLU existants avec le SAGE.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations dont vous disposez pour contribuer à l'alimentation, la mise à jour et la correction du tableau de bord.

Où trouver le SAGE

Dans chaque mairie

Sur Internet : www.sage-est-lyonnais.fr

Auprès du secrétariat de la Commission locale de l'eau (ci-dessous)

Contact

SAGE Est lyonnais – Secrétariat de la CLE

Département du Rhône – Direction Agriculture & environnement

tel : 04 26 72 82 61 / fax : 04 72 61 27 50

La démarche SAGE est portée par le Département, avec le soutien de partenaires financiers.